

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

F E C

NOTE D'INFORMATION

EMISSION OBLIGATAIRE
RESERVEE AUX INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Montant de l'émission : 400.000.000 Dirhams

Nombre d'obligations : 4.000
Valeur Nominale : 100.000 Dirhams
Maturité : 5 ans

Période de souscription : 13 et 14 Mars 2003

Chef de File du Syndicat de Placement

Banque Centrale Populaire

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières : Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n° 05/00 du 25/12/00, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, l'original de la présente Note d'Information a été visé par le CDVM **le 07 Mars 2003 sous la référence n° OF-04/03**. Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée, dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ABREVIATIONS ET DEFINITIONS

<i>AID</i>	:	Agence Internationale de Développement
<i>ALM</i>	:	Assets and Liabilities Management
<i>BEI</i>	:	Banque Européenne d'Investissement
<i>BID</i>	:	Banque Islamique de Développement
<i>FEC</i>	:	Fonds d'Equipement Communal
<i>ITB</i>	:	Institut Technique de Banque
<i>KfW</i>	:	Kreditansalt Für Wiederaufbau
<i>OPCVM</i>	:	Organismes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières
<i>PCEC</i>	:	Plan Comptable des Etablissements de Crédit
<i>PIB</i>	:	Produit Intérieur Brut

SOMMAIRE

	Pages	
Sommaire	3	
Avertissement	5	
Restrictions	5	
Préambule	6	
Partie I	Responsables de la Note d'Information et du contrôle des comptes	7
Partie II	Présentation de l'opération	11
	Cadre et Objectifs de l'opération	12
	Caractéristiques des obligations offertes	13
	Modalités de souscription et d'allocation	15
	Régime fiscal des valeurs mobilières à revenu fixe	17
Partie III	Présentation du FEC	19
	Renseignements à caractère général	20
	Grandes étapes du développement du FEC	24
	Organisation et contrôle	25
	Contrôle interne au FEC	31
	Système d'information	32
	Ressources humaines	34
	Présentation du secteur communal	35
Partie IV	Evolution récente	37
	Evolution de l'activité du FEC entre 1999 et 2001	38
	Evolution de l'activité du FEC à fin juin 2001 et 2002	45

Partie V	Situation Financière	48
	Données financières 1999 – 2001	49
	Données financières à fin juin 2002	59
Partie VI	Perspectives d’Avenir	64
Partie VII	Facteurs de risque	68
	Risques afférents à l’activité du FEC	69
	Faits exceptionnels et litiges	71
Partie VIII	Annexes	72
	Données comptables et financières	73
	Taux de référence TAM.BTN 52W	99

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en valeurs mobilières comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ne se prononce pas sur l'opportunité des opérations d'appel public à l'épargne ni sur la qualité de la situation des émetteurs. Le visa du CDVM ne constitue pas une garantie de la qualité du placement objet de la présente note d'information ni de la réussite de l'opération envisagée.

RESTRICTIONS

La présente note d'information s'adresse exclusivement aux investisseurs institutionnels résidents ou non résidents, à savoir les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (Sicav et Fcp) dûment agréés, les compagnies d'assurances et de réassurances, les caisses ou régimes de retraite, la caisse de Dépôt et de Gestion, les fonds d'investissement et les établissements de crédit.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de souscription à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement n'offrira la valeur mobilière, objet de la présente note d'information, à la vente qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le Conseil déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) ni le FEC n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par un ou des membres du syndicat de placement.

PREAMBULE

«Conformément aux dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, la présente note d'information porte, notamment, sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

Ladite note a été préparée par le Fonds d'Equipement Communal (FEC) conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n°05/00 du 25/12/00, prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- ❖ Les rapports d'activité du FEC pour les exercices 1999 à 2001 ;*
- ❖ Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux exercices 1999 à 2001 ;*
- ❖ Les rapports de l'auditeur relatifs aux exercices 1999, 2000 et 2001 ;*
- ❖ Les informations complémentaires fournies par les responsables du FEC ;*
- ❖ Les analyses et commentaires effectués par le FEC.*

Conformément à l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne, cette note doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;*
- Tenue à la disposition du public au siège du FEC et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions.*

PARTIE I

RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

ATTESTATIONS DES RESPONSABLES DE LA NOTE D'INFORMATION ET DU CONTROLE DES COMPTES

1- Le Directeur Général Adjoint du Fonds d'Équipement Communal

- ❖ A notre connaissance, les données de la présente Note d'Information dont nous assumons la responsabilité sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Fonds d'Équipement Communal. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

SEDDIK BAINA

2- Les Commissaires aux comptes

- ❖ Attestation des commissaires aux comptes 1999

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la Note d'Information relative à l'émission obligataire effectuée par le Fonds d'Équipement Communal en effectuant les diligences de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999, qui font ressortir un montant de capitaux propres (hors résultat de l'exercice 1999) de DH 467.704.980,73 contre DH 430.778.802,91 en 1998 et un bénéfice net s'élevant à DH 44.698.826,51 contre DH 36.926.177,82 en 1998, ont fait l'objet d'une vérification de notre part selon les dispositions de l'article 35 de la loi bancaire 1-93-147 qui stipule que les comptes annuels de votre établissement doivent être certifiés conformes aux écritures par deux Commissaires aux Comptes.

La vérification des livres et valeurs de l'établissement a été effectuée conformément aux diligences normales, généralement admises, comportant l'examen de la balance des comptes et des états annexes, le contrôle de leur concordance avec le bilan, le compte d'exploitation générale et le compte de pertes et profits ainsi que la revue de la justification des principaux postes représentatifs du patrimoine.

Nous signalons que les comptes de 1999 ont fait l'objet d'un audit par un cabinet indépendant qui a donné lieu à une certification sans réserve.

En conclusion de notre examen, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1999 du Fonds d'Équipement Communal, tels qu'ils découlent des livres comptables, sont conformes aux écritures.

FIDAROC : Faïçal Mekouar	71, Rue Allal Ben Abdallah- Casablanca
KPMG : Azzedine Benmoussa	30, Rue abou Faris Al Marini - Rabat
Début du mandat : 1995 - Fin du mandat : 1999	

❖ Attestation des commissaires aux comptes 2000 et 2001

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente Note d'Information en effectuant les diligences de la Profession applicables au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les états de synthèse du Fonds d'Equipement Communal pour les exercices clos aux 31 décembre 2000 et 2001 ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèses ne comportent pas d'anomalie significative. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives faites par la Direction Générale, ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit fournit un fondement raisonnable de notre opinion.

Nous certifions que les états de synthèse arrêtés aux exercices clos au 31 décembre de 2000 et 2001 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière du Fonds d'Equipement Communal ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables admis au Maroc .

Price Waterhouse	: Aziz Belkasmi	101,Bd. Massira Al Khadra, 20100 Casablanca
Cabinet A. El Quortobi	: A. El Quortobi	77, Rue d'Agadir, Casablanca.
Début du mandat : depuis 1999		

❖ Attestation des commissaires aux comptes au 30 juin 2002

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire du bilan, de l'état des soldes de gestion et du chiffre d'affaires du Fonds d'Equipement Communal couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2002, selon les normes de la Profession et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits susceptibles d'entacher, de manière significative, la sincérité des informations contenues dans lesdits documents.

Price Waterhouse	: Aziz Belkasmi	101,Bd. Massira Al Khadra, 20100 Casablanca
Cabinet A. El Quortobi	: A. El Quortobi	77, Rue d'Agadir, Casablanca.

3- Le Conseiller juridique

L'opération, objet de la présente note d'information, est conforme aux dispositions statutaires du Fonds d'Équipement Communal et à la législation marocaine en vigueur.

L'opération, objet de la présente Note d'Information, a été décidée conformément aux dispositions régissant le fonctionnement du Fonds d'Équipement Communal (FEC).

Cette émission obligataire entre, par ailleurs, dans le cadre du programme de mobilisation des ressources pour l'année 2002, ainsi qu'il a été arrêté par le Conseil d'Administration réuni le 26 Avril 2002.

Maître Tajeddine HOUSSAINI : 78 Avenue Allal Ben Abdellah - Rabat
Tél. : 037.70.95.69

4- Le Responsable de l'information et de la communication financière

Monsieur ABDELRHANI GUEZZAR

Directeur Financier et Administratif

Téléphone : 037.77.80.91
Fax : 037.77.69.41

PARTIE II

PRESENTATION DE L'OPERATION

- ▶ **CADRE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION**
- ▶ **CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS OFFERTES**
- ▶ **MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'ALLOCATION**
- ▶ **REGIME FISCAL DES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE**

CADRE ET OBJECTIFS DE L'OPERATION

① Cadre de l'opération

Le marché obligataire constitue l'une des principales sources de financement auxquelles le FEC a habituellement recours en tant que bailleur de fonds à long terme des collectivités locales.

L'opération, objet de la présente Note d'Information, s'inscrit dans le cadre du programme de mobilisation des ressources de l'année 2002, tel qu'il a été arrêté par le Conseil d'Administration réuni le 26 Avril 2002.

Elle relève, par ailleurs, du Directeur Général qui dispose, à cet effet, des pleins pouvoirs pour la mobilisation des ressources nécessaires au financement de l'activité de l'établissement.

② Objectif de l'opération

Eu égard à la nature de ses emplois, portant principalement sur des prêts à moyen et long terme, destinés au financement des équipements locaux réalisés par les collectivités locales, le FEC est appelé à recourir à des instruments financiers de longue maturité. L'essentiel des emprunts, mobilisés à ce jour, provient du marché obligataire et des marchés extérieurs offrant des maturités équivalentes.

La présente émission obligataire, destinée à la couverture partielle des besoins du FEC pour l'année 2003, évalués à près de 2,64 Milliards de Dirhams, a également pour objectif d'adosser le passif du FEC à son actif.

CARACTERISTIQUES DES OBLIGATIONS OFFERTES

Forme juridique des titres émis	: Obligations au porteur, entièrement dématérialisées par inscription auprès du dépositaire central
Nombre de titres émis	: 4.000
Titres entièrement libérés et libres de tout engagement	
Montant global de l'opération	: 400.000.000 Dirhams
Maturité	: 5 ans
Valeur nominale	: 100.000 dhs
Date de jouissance	: 17 Mars 2003
Droits rattachés aux titres	: Chaque obligation confère à son détenteur un droit au coupon annuel.
Prix de souscription	: Au pair, soit 100.000 dhs
Intérêts (paiement du coupon)	: Annuellement, aux dates anniversaires de la date de jouissance.
Taux d'intérêt nominal (facial)	: Révisable
Mode de Calcul	: Le premier coupon est fixe et est connu à la date de jouissance ; son taux sera arrêté sur la base du taux moyen pondéré (TMP) du taux BTN 52 semaines tel qu'il ressortira lors de la séance d'adjudication de Bons du Trésor à 52 semaines du 11 Mars 2003, règlement le 17 Mars 2003. Si cette maturité n'est pas adjugée, le taux retenu correspondra au dernier TMP 52 semaines retenu. Dans le cas où l'adjudication de la maturité 52 semaines se fait par assimilation sur une ancienne ligne, le taux retenu sera celui afférent au taux 52 semaines ajusté(1). 1er coupon = Nominal * (Taux BTN 52 semaines + prime de risque)*366/360 Les coupons suivants Les coupons suivants sont indexés sur le taux de référence TAM.BTN52W dont les conventions et les modes de calcul sont précisés en annexe du dossier d'information de la présente émission. Les coupons suivants sont prédéterminés annuellement, ils sont calculés sur la base du TAM BTN 52 W, constaté lors de l'adjudication à 52 semaines précédant la date à partir de laquelle le coupon commence à courir.

Coupon : Nominal * (TAM.BTN52W + prime de risque)
* Nbj(I)exact/360

I= 2,3,4 ou 5 ;TAM.BTN52W= le taux de référence relatif à la période précédant la date anniversaire de l'obligation ; Nbj (I) exact = 365 pour le 2ème , 3ème, 4ème coupon et 366 pour le 5ème.

(1) Taux BTN 52W ajusté : Taux moyen pondéré relatif à la ligne 52 semaines assimilée+ [(0,33%/182)*((364+date de règlement)- date d'échéance Ligne assimilée)].

Prime de risque	:	118 points de base
Modalités de remboursement	:	In fine
Garantie	:	Cette émission ne fait l'objet d'aucune garantie
Rang des créances	:	Le même que les titres existants non garantis par l'Etat.
Négociabilité des titres	:	Au terme de la période de souscription, les obligations, objet de la présente Note d'Information, seront librement négociables dans les conditions fixées par la loi, et ce par toute personne physique ou morale.
Organismes chargés du Placement	:	BCP& Mediafinance & Wafa Bourse
Chef de file	:	Banque Centrale populaire
Domiciliaire de l'émission	:	Fonds d'Equipement Communal
Remboursement anticipé	:	Le F.E.C s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des obligations. Toutefois, le F.E.C se réserve le droit de racheter ses obligations sur le marché secondaire, sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation. Les obligations ainsi rachetées seront annulées.
Clauses d'assimilation	:	Les obligations émises ne font l'objet d'aucune assimilation aux titres d'une émission antérieure.
Représentation des obligataires	:	En attendant la tenue de l'assemblée générale ordinaire des obligataires qui devra intervenir dans le délai d'un an à compter de l'ouverture des souscriptions et au plus tard 30 jours avant le premier amortissement, le F.E.C procédera, à partir de l'ouverture des souscriptions, à la désignation d'un mandataire provisoire. L'identité de ladite personne sera portée à la connaissance du public par voie de communiqué de presse le 20 Mars 2003.

MODALITES DE SOUSCRIPTION ET D'ALLOCATION

Période de souscription	: 13 et 14 Mars 2003
Réseaux de souscription	: BCP, MEDIAFINANCE et WAFA BOURSE
Modalités de souscription	: Les souscripteurs devront formuler leur demande de souscription en spécifiant le montant souhaité. Ils seront servis à hauteur de leur demande et dans la limite des titres disponibles. Il n'est pas institué de plancher ou de plafond de souscription au titre de l'emprunt d'obligataire objet de la présente note d'information.
Méthode d'allocation	: L'allocation des obligations privées FEC se fera quotidiennement, durant la période de souscription, en fin de journée, selon les souscriptions présentées par les différents membres du syndicat et le reliquat de titres disponibles. Dans le cas où le nombre d'obligations demandées serait supérieur au nombre de titres disponibles, l'allocation se fera au prorata des demandes formulées. Si le nombre d'obligations calculées selon cette méthode n'est pas un nombre entier, l'allocation des obligations restantes sera effectuée par tirage au sort.
Règlement des souscriptions	: Le règlement des souscriptions se fera par transmission d'ordres de livraison contre paiement (LCP) entre le réseau placeur et la BCP auprès de Maroclear à la date de jouissance. Le règlement portera sur les montants bruts des souscriptions. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement.
Placement réservé	: La souscription s'adresse exclusivement aux : Organismes de Placement Collectif en valeurs Mobilières (Sicav et Fcp) dûment agréés, compagnies d'assurances et de réassurances, caisses ou régimes de retraite, à la caisse de Dépôt et de Gestion, aux fonds d'investissement et aux établissements de crédit.
Identification des souscripteurs	: Les investisseurs institutionnels devront fournir : <ul style="list-style-type: none"> ❖ SICAV : Photocopie de la décision d'agrément et le numéro du registre du Commerce ❖ FCP : Photocopie de la décision d'agrément et le

numéro du certificat de dépôt au greffe du Tribunal

- ❖ Autres personnes morales marocaines : Modèle d'inscription au registre du Commerce
- ❖ Personnes morales étrangères : Equivalent de l'inscription au registre du Commerce

Résultats de l'opération : les résultats seront publiés dans un journal d'annonces légales dans la semaine qui suit la date de clôture des souscriptions, soit le 20 Mars 2003.

Date prévue pour l'inscription en compte des titres au nom du souscripteur : 17 Mars 2003

REGIME FISCAL DES VALEURS MOBILIERES A REVENU FIXE

Les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. En l'état actuel de la législation, le régime fiscal en vigueur, s'appliquant aux obligations, est le suivant :

Revenus

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis, selon le cas, à l'Impôt sur les Sociétés (IS) ou à l'Impôt Général sur le Revenu (IGR).

Personnes résidentes

- **Personnes soumises à l'IGR**

Les revenus de placement à revenu fixe sont soumis à l'IGR au taux de :

- 30% pour les bénéficiaires personnes physiques qui ne sont pas soumises à l'IGR selon le régime du bénéfice net réel (BNR) ou le régime du bénéfice net simplifié (BNS)
- 20% imputable sur la cotisation de l'IGR avec droit à restitution pour les bénéficiaires personnes morales et les personnes physiques soumises à l'IGR selon le régime du BNR ou du BNS. Lesdits bénéficiaires doivent décliner lors de l'encaissement desdits revenus :
 - le nom, prénom, adresse et le numéro de la CIN ou de la carte d'étranger ;
 - le numéro d'article d'imposition à l'IGR.

- **Personnes soumises à l'IS**

Les produits de placement à revenu fixe sont soumis à l'IS au taux de 20%. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent décliner, lors de l'encaissement desdits produits :

- la raison sociale et l'adresse du siège social ou du principal établissement ;
- le numéro du registre du commerce et celui de l'article d'imposition à l'impôt des sociétés.

Personnes non résidentes

Les revenus perçus par les personnes physiques ou morales non résidentes sont soumis à une retenue à la source au taux de 10%.

Plus-values

Personnes résidentes

- **Personnes morales**

Elles sont imposables sur les profits de cession d'obligations conformément aux dispositions prévues dans la loi 24-86 instituant un impôt sur les sociétés ou dans la loi 17-89 instituant un impôt général sur le revenu.

- **Personnes physiques**

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu (IGR), les profits nets de cession des obligations sont soumises à l'IGR au taux de 20%, par voie de retenue à la source.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;
- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Selon les dispositions de l'article 92 (II) et 93 (II) de la loi 17-89 relative à l'IGR, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'obligations correspondant au montant des cessions réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20.000 DH ;
- la donation des obligations effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission,
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Le prix de cession et d'acquisition s'entendent du capital du titre, exclusion faite des intérêts courus et non encore échus aux dates desdites cession et ou acquisition.

Personnes non résidentes

Les profits de cession d'obligations réalisés par des personnes non résidentes ne sont pas imposables.

PARTIE III

PRESENTATION DU FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

- RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL
- GRANDES ETAPES DU DEVELOPPEMENT DU FEC
- ORGANISATION ET CONTROLE
- CONTROLE INTERNE AU FEC
- SYSTEME D'INFORMATION
- RESSOURCES HUMAINES
- PRESENTATION DU SECTEUR COMMUNAL

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL

1- Siège social

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL

1, RUE OUED BAHT, AGDAL, RABAT

Numéro de téléphone: 037-77-80-55/77-02-16/77-80-27/037-77-80-91

Numéro de télécopie: 037-77-70-13 / 037-77-69-41

Adresse électronique : fec@fec.org.ma

2- Date de création : 13 Juin 1959

2- Durée de vie : 99 ans

3- Objet social

Etablissement de crédit spécialisé dans le financement des investissements financièrement et économiquement viables des collectivités locales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (cf : article 3 de la loi 31-90 portant réorganisation du F.E.C).

4- Forme juridique

Etablissement public régi par :

- * la loi n° 31-90 portant réorganisation du FEC;
- * la loi n° 11-96 complétant la loi n° 31-90;
- * la loi bancaire du 06 Juillet 1993

5- Tribunaux Compétents

Tribunaux de Rabat

6- Noms des principaux dirigeants

- * Monsieur *El Mostafa SAHEL*, Ministre de l'Intérieur, Président du Conseil d'Administration du Fonds d'Equipement Communal.
- * Monsieur *Seddik BAINA*, Directeur Général Adjoint du Fonds d'Equipement Communal.

7- Exercice social : Du 1er Janvier au 31 Décembre

8- Capital social : 354,85 MDH

9- Répartition du capital : Etat : 100 %

10- Activité du FEC

Le Fonds d'Equipeement Communal est chargé de concourir au développement des collectivités locales. Son rôle consiste, dans ce cadre, à :

- accorder aux collectivités locales, à leurs groupements ainsi qu'aux établissements publics locaux tout concours technique ou financier, notamment sous forme de prêts ou avances pour le financement des études et de leurs travaux d'équipement;
- assister les collectivités locales pour l'identification, l'évaluation et le suivi d'exécution de leurs projets;
- prêter son concours sous quelque forme que ce soit à l'Etat et à tout organisme public pour l'étude et la réalisation de tous plans et programmes de développement des collectivités locales.

Le Fonds d'Equipeement Communal peut également répartir entre ces collectivités locales toutes sommes dont la gestion lui serait confiée à cet effet.

Il peut aussi faire toutes opérations mobilières ou immobilières civiles ou commerciales, liées à son objet, propres à lui permettre d'exercer les activités mentionnées ci-dessus.

11- Evolution du capital

Au cours des six dernières années, le Capital social du F.E.C a évolué comme suit :

Exercice	Montant en MDH	Modalité
1996	191,04	Dotation de l'Etat de 34,5MDH
1997	276,54	Dotation de l'Etat de 85,5MDH
1998	354,86	Dotation de l'Etat de 78,5MDH
1999	354,86	
2000	354,86	
2001	354,86	

12- Marché des titres du F.E.C

◇ Emprunts obligataires

Le tableau ci-dessous retrace les caractéristiques des emprunts obligataires émis par le FEC à la date du 31 Décembre 2001. Il y a lieu de signaler que ces emprunts tous cotés à la Bourse de Casablanca, bénéficient de la garantie de l'Etat à l'exception de l'emprunt de 350 Mdhs émis le 24 Août 1998.

Date d'émission	Montant	Nombre de titres	Valeur Nominale	Taux	Annuité 2002			Encours (*)	Maturité
					Capital	Intérêts	Total		
24/08/87	300 000 000	50 000	10 000	11,50%	33 300 000	3 829 500	37 129 500	33 300 000	15 ans
03/08/87	300 000 000	30 000	10 000	11,50%	20 000 000	2 300 000	22 300 000	20 000 000	15 ans
28/02/89	100 000 000	10 000	10 000	11,00%	6 660 000	2 197 800	8 857 800	19 980 000	15 ans
02/06/89	110 000 000	11 000	10 000	11,00%	7 330 000	2 418 900	9 748 900	21 990 000	15 ans
25/08/89	190 000 000	19 000	10 000	11,00%	12 660 000	4 177 800	16 837 800	37 980 000	15 ans
30/03/90	100 000 000	10 000	10 000	11,00%	6 660 000	2 930 400	9 590 400	26 640 000	15 ans
17/08/90	200 000 000	20 000	10 000	11,00%	13 320 000	5 860 800	19 180 800	53 280 000	15 ans
29/11/90	100 000 000	10 000	10 000	11,00%	6 660 000	2 930 400	9 590 400	26 640 000	15 ans
11/02/91	200 000 000	20 000	10 000	11,00%	13 330 000	7 331 500	20 661 500	66 650 000	15 ans
24/07/91	300 000 000	30 000	10 000	11,00%	20 000 000	11 000 000	31 000 000	100 000 000	15 ans
17/12/91	150 000 000	15 000	10 000	12,00%	10 000 000	6 000 000	16 000 000	50 000 000	15 ans
19/03/92	150 000 000	15 000	10 000	12,00%	10 000 000	7 200 000	17 200 000	60 000 000	15 ans
01/07/92	150 000 000	15 000	10 000	12,00%	10 000 000	7 200 000	17 200 000	60 000 000	15 ans
31/08/92	150 000 000	22 500	6 667	12,75%	10 005 000	7 644 270	17 649 270	59 955 000	15 ans
16/10/92	150 000 000	15 000	10 000	12,75%	10 000 000	7 650 000	17 650 000	60 000 000	15 ans
19/11/92	33 750 000	3 375	10 000	12,75%	2 250 000	1 721 250	3 971 250	13 500 000	15 ans
29/03/93	105 450 000	7 030	15 000	12,75%	10 545 000	2 688 975	13 233 975	21 090 000	10 ans
30/07/93	300 000 000	20 000	15 000	12,75%	30 000 000	7 650 000	37 650 000	60 000 000	10 ans
10/09/93	150 000 000	10 000	15 000	12,75%	15 000 000	3 825 000	18 825 000	30 000 000	10 ans
15/11/95 **	250 000 000	2 500	100 000	10,00%	35 712 500	3 571 250	39 283 750	35 712 500	7 ans
20/12/95 **	154 100 000	1 541	100 000	10,00%	22 013 185	2 201 319	24 214 504	22 013 185	7 ans
29/03/96 **	150 000 000	1 500	100 000	10,00%	21 427 500	4 285 500	25 713 000	42 855 000	7 ans
24/08/98 **	350 000 000	35 000	10 000	8,00%	0	28 000 000	28 000 000	350 000 000	5 ans
TOTAL	4 143 300 000				273 573 185	128 485 164	402 058 349	1 271 585 685	

* : Ces encours ne tiennent pas compte des intérêts courus et non échus

** : Emprunts soumis à la Taxe sur les Produits de Placement à revenu Fixe au taux de 20%.

◆ Certificats de Dépôts

Ce n'est qu'à partir de 1998 que le FEC a commencé à mobiliser des ressources sous forme de certificats de dépôt. Au 30 Juin 2002, leur encours s'élève à 890,95 M.DH pour des maturités allant de 1 à 7 ans.

Date d'émission	Montant	Nombre de titres	Valeur Nominale	Taux	Annuité 2002	Encours(*)	Maturité
20/03/1998	44 000 000	176	250 000	8,25%	3 630 000	44 000 000	5 ans
25/12/1998	5 000 000	20	250 000	8,10%	405 000	5 000 000	7 ans
25/12/1998	10 000 000	40	250 000	8,10%	810 000	10 000 000	7 ans
25/12/1998	10 000 000	40	250 000	8,10%	810 000	10 000 000	7 ans
25/12/1998	75 000 000	300	250 000	8,10%	6 075 000	75 000 000	7 ans
25/12/1998	41 000 000	164	250 000	8,10%	3 321 000	41 000 000	7 ans
31/12/1998	46 000 000	184	250 000	8,10%	3 726 000	46 000 000	7 ans
31/12/1998	40 000 000	160	250 000	8,10%	3 240 000	40 000 000	7 ans
02/11/1999	15 000 000	60	250 000	6,00%	900 000	15 000 000	7 ans
02/11/1999	22 000 000	88	250 000	6,00%	1 320 000	22 000 000	7 ans
02/11/1999	500 000	2	250 000	6,00%	30 000	500 000	7 ans
09/11/1999	20 000 000	80	250 000	6,00%	1 200 000	20 000 000	7 ans
29/11/1999	30 000 000	120	250 000	6,00%	1 800 000	30 000 000	5 ans
29/11/1999	1 500 000	6	250 000	6,00%	90 000	1 500 000	5 ans
29/11/1999	500 000	2	250 000	6,00%	30 000	500 000	5 ans
29/11/1999	10 000 000	40	250 000	6,00%	600 000	10 000 000	5 ans
29/11/1999	6 000 000	24	250 000	6,15%	369 000	6 000 000	7 ans
29/11/1999	40 000 000	160	250 000	6,15%	2 460 000	40 000 000	7 ans
07/09/2000	1 250 000	5	250 000	7,10%	88 750	1 250 000	5 ans
10/09/2001	3 000 000	30	100 000	6,50%	195 000	3 000 000	3 ans
10/09/2001	40 000 000	400	100 000	6,50%	2 600 000	40 000 000	3 ans
10/09/2001	25 000 000	250	100 000	6,50%	1 625 000	25 000 000	3 ans
10/09/2001	30 000 000	300	100 000	6,90%	2 070 000	30 000 000	5 ans
04/10/2001	100 000 000	1000	100 000	6,10%	6 100 000	100 000 000	1 an
18/06/2002	25 000 000	250	100 000	6,50%	1 625 000	25 000 000	5 ans
18/06/2002	200 000	2	100 000	6,50%	13 000	200 000	5 ans
18/06/2002	1 000 000	10	100 000	6,50%	65 000	1 000 000	5 ans
18/06/2002	5 000 000	50	100 000	6,50%	325 000	5 000 000	5 ans
18/06/2002	50 000 000	500	100 000	6,50%	3 250 000	50 000 000	5 ans
18/06/2002	15 000 000	150	100 000	6,50%	975 000	15 000 000	5 ans
18/06/2002	30 000 000	300	100 000	6,50%	1 950 000	30 000 000	5 ans
18/06/2002	30 000 000	300	100 000	6,50%	1 950 000	30 000 000	5 ans
18/06/2002	29 000 000	290	100 000	6,50%	1 885 000	29 000 000	5 ans
18/06/2002	14 000 000	140	100 000	6,50%	910 000	14 000 000	5 ans
18/06/2002	12 000 000	120	100 000	6,50%	780 000	12 000 000	5 ans
18/06/2002	9 000 000	90	100 000	6,50%	585 000	9 000 000	5 ans
18/06/2002	30 000 000	300	100 000	6,50%	1 950 000	30 000 000	5 ans
18/06/2002	25 000 000	250	100 000	6,90%	1 725 000	25 000 000	7 ans
TOTAL	890 950 000				61 482 750	890 950 000	

* : Ces encours ne tiennent pas compte des intérêts courus et non échus

GRANDES ETAPES DE DEVELOPPEMENT DU FEC

A l'instar des autres organismes financiers spécialisés, le FEC a été créé à l'initiative des pouvoirs publics dans le but de promouvoir le développement des collectivités locales. Depuis sa création en 1959, le FEC a fait l'objet d'importantes réformes visant à consolider son rôle d'intermédiaire financier.

Deux moments forts ont marqué le développement récent du FEC :

* 1992 : le FEC a connu, au courant de cette année, une profonde restructuration qui avait pour objectif d'intensifier les concours de l'établissement et les rendre compatibles avec les besoins des collectivités locales. Sur le plan institutionnel, cette restructuration a consacré l'autonomie du FEC en le dotant de ses propres instances de décision : mise en place d'un conseil d'administration investi de tous les pouvoirs et nomination d'un Directeur Général. Elle a également donné lieu à une organisation comprenant les structures essentielles d'une institution financière.

Au niveau financier, cette restructuration a initié un processus de renforcement des fonds propres dont le niveau a connu, depuis, une très nette amélioration suite à trois augmentations du capital. Le FEC a revu par ailleurs ses processus de gestion, de fonctionnement et d'intervention en adoptant les normes généralement observées par les institutions financières en matière d'évaluation, de gestion et de détermination du taux d'intérêt.

Cette restructuration a été déterminante dans l'évolution de l'activité et de la situation du FEC dans la mesure où elle a contribué à relever le niveau des concours financiers, à induire un important saut qualitatif en matière d'évaluation et d'assistance technique et à améliorer d'une manière significative la situation et les résultats financiers de l'institution.

Ainsi, après un niveau modeste, ne dépassant pas les 350 MDH, dans les années 80, le volume annuel moyen des prêts accordés a atteint un Milliard de Dirhams depuis la réorganisation intervenue en 1992. Une nette amélioration a été également enregistrée au niveau des résultats, en progression continue. Négative à la fin des années 80 (- 0,58%), la marge brute a ainsi atteint 0,49% en 1994, 1,25% en 1995, 1,93% en 1997, 2,80% en 1998, 3,46% en 1999, 3,28% en 2000 et 3,54% en 2001.

* 1996 : transformation du FEC en établissement bancaire. Ce nouveau cadre institutionnel aura été un facteur déterminant dans la consolidation du rôle du FEC en tant qu'intermédiaire financier. Habilité désormais à pratiquer toutes les opérations bancaires, le FEC s'est, en effet, donné les moyens d'élargir ses ressources de financement, en ayant accès aux différents compartiments du marché des capitaux, se traduisant ainsi par une baisse du coûts de ses ressources.

ORGANISATION ET CONTROLE

Le Fonds d'Équipement Communal est administré par un Conseil d'Administration. Il est géré par un Directeur Général.

Le contrôle de l'établissement est assuré par un commissaire de gouvernement, chargé notamment de veiller à la conformité des décisions du FEC avec la réglementation en vigueur et la politique générale de l'Etat en matière financière.

En tant qu'établissement bancaire, le FEC est également soumis à un double commissariat aux comptes.

1. Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration du FEC est présidé par Monsieur **El Mostafa SAHEL**, *Ministre de l'Intérieur*.

Il comprend en outre:

› des membres représentant l'Administration :

- deux représentants du Ministère de l'Intérieur : Messieurs Ahmed ARAFA et Mohamed IBRAHIMI;
- deux représentants du Ministère des Finances : Messieurs Mustapha KHEIDRI et Ali BEDRANE ;
- le Gouverneur de Bank Al Maghrib : Monsieur Mohamed SEQAT;
- le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion : Monsieur Mustapha BAKKOURY;
- un représentant du Ministère de la Santé Publique : Monsieur Mohamed LAAZIRI;
- un représentant du Ministère de l'Équipement : Monsieur Ahmed SABER;
- un représentant du Ministère de l'Énergie et des Mines : Monsieur Mohamed HMAMOUCI.

› des membres représentant les élus :

- huit conseillers communaux désignés par l'Administration parmi les conseillers communaux figurant sur une liste établie à cet effet par les syndicats de communes.

2. Comité de Crédit :

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts et les avances dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit comprend, outre le Directeur Général du FEC (Président), deux représentants du ministère de l'Intérieur, deux représentants du ministère des Finances, un représentant de Bank Al Maghrib et un représentant de la CDG.

Le Comité de Crédit peut s'adjoindre, à titre consultatif, des représentants de tout ministère ou organisme dont l'avis paraît nécessaire.

3. Direction Générale :

Mr. **Seddik Baina** (55 ans), est titulaire d'une Licence en Sciences Economiques. Il a entamé sa carrière professionnelle, en 1972, en tant qu'Inspecteur des Finances à la Division Economique relevant du Ministère des Finances. De 1980 à 1982, il occupe le poste de Chef de Brigade à l'IGF chargé de l'encadrement et de la formation des stagiaires. De 1983 à 1993, Monsieur Baina est détaché auprès de la BID où il a occupé respectivement les postes de Chef de Section, Chef de Division et Adjoint au Directeur des Projets. En 1993 et jusqu'en 2000, il rejoint l'Inspection Générale des Finances en tant qu'Inspecteur des Finances de Grade Exceptionnel chargé de l'Audit des projets financés par les organismes internationaux (Banque Mondiale, BAD, FADES, BADEA,...). Depuis Janvier 2001, Monsieur Baina occupe la fonction de Directeur Général Adjoint.

4. Equipe de Direction :

- Mr. **Abdelrhani Guezzar** (48 ans), est titulaire d'un Doctorat de 3ème Cycle en "Monnaie, Finance et Banque" délivré par l'Université Lyon II en France. Il a entamé sa carrière professionnelle au Ministère des Finances en 1984. Au sein de ce Ministère, Mr. A. Guezzar a exercé à la Direction du Trésor et des Finances Extérieures où il a occupé des postes ayant trait aux domaines monétaire, financier et bancaire.

Durant les dix années, passées dans ce département, Mr. A. Guezzar a assumé différentes fonctions au sein de structures chargées des études monétaires, du financement des secteurs clés de l'économie et du suivi de l'activité et de la situation des organismes financiers spécialisés. Avant de rejoindre le FEC en Janvier 1995, il a occupé le poste de Chef de Service de Crédit Immobilier et Industriel.

Mr A. GUEZZAR est actuellement Directeur Financier et Administratif au Fonds d'Equipement Communal.

- Mr. **Mohamed Akhiyat** (53 ans) est diplômé de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II en Agronomie Générale, avec spécialisation en Génie Rural à la

Faculté des Sciences Agronomique de Gembloux (Belgique). Après une année dans un bureau d'études et de coordination en tant qu'ingénieur chargé de la coordination des projets immobiliers, il a été appelé par la CDG en 1980 en tant que chef de la Division Technique du F.E.C. Il a occupé successivement les postes de chef de division suivi et supervision, puis chef département évaluation. A partir de septembre 2001, il occupe le poste de Directeur des Projets.

Durant les 22 ans passés au FEC, M. Akhiyat s'est principalement occupé de l'évaluation des projets et de leur suivi et supervision, et de l'assistance aux Collectivités Locales à toutes les étapes du cycle du projet.

- **Mr. Kamal Layachi** : (40 ans) est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Finance des Entreprises de l'Université PARIS I –PANTHEON SORBONNE. Il a entamé sa carrière professionnelle en 1986, au sein d'une banque commerciale marocaine (WAFABANK), en tant qu'adjoint au responsable du Département « Stratégie et Planification ». A partir de l'année 1988 et jusqu'en 1996, il assurera la direction de succursales de la banque dans différentes villes du Maroc. En 1997, Mr LAYACHI intégrera le FEC en tant que Chef de Département chargé de l'évaluation des projets puis, à partir de 1999, de l'analyse du risque de contrepartie. Depuis octobre 2002, Mr LAYACHI occupe le poste de Directeur des Engagements par intérim.

5. Organigramme et Management

Depuis sa réorganisation en 1992, le FEC a entrepris de se doter des compétences et des structures nécessaires à une institution financière. Dans le cadre du plan de redéploiement stratégique, adopté en 1998, l'organisation du F.E.C a fait l'objet d'une importante restructuration visant notamment à accroître davantage son efficacité interne et à améliorer certains processus clés de gestion.

L'organisation actuelle s'articule autour d'une Direction Générale et de trois Directions.

◇ *La Direction des engagements* a pour mission de promouvoir et développer les concours au profit de la clientèle. Cette direction est organisée en deux départements :

- Le département « Relations avec la clientèle » chargé de la prospection et l'identification des projets et la promotion des instruments de financement.
- Le « Département de Crédit » qui a pour mission l'évaluation des demandes de crédit et du risque et la gestion et le suivi du portefeuille du Crédit.

◇ *La Direction des Projets* est chargée des opérations relatives au cycle du projet, notamment la préparation et l'évaluation ainsi que la post-évaluation des projets.

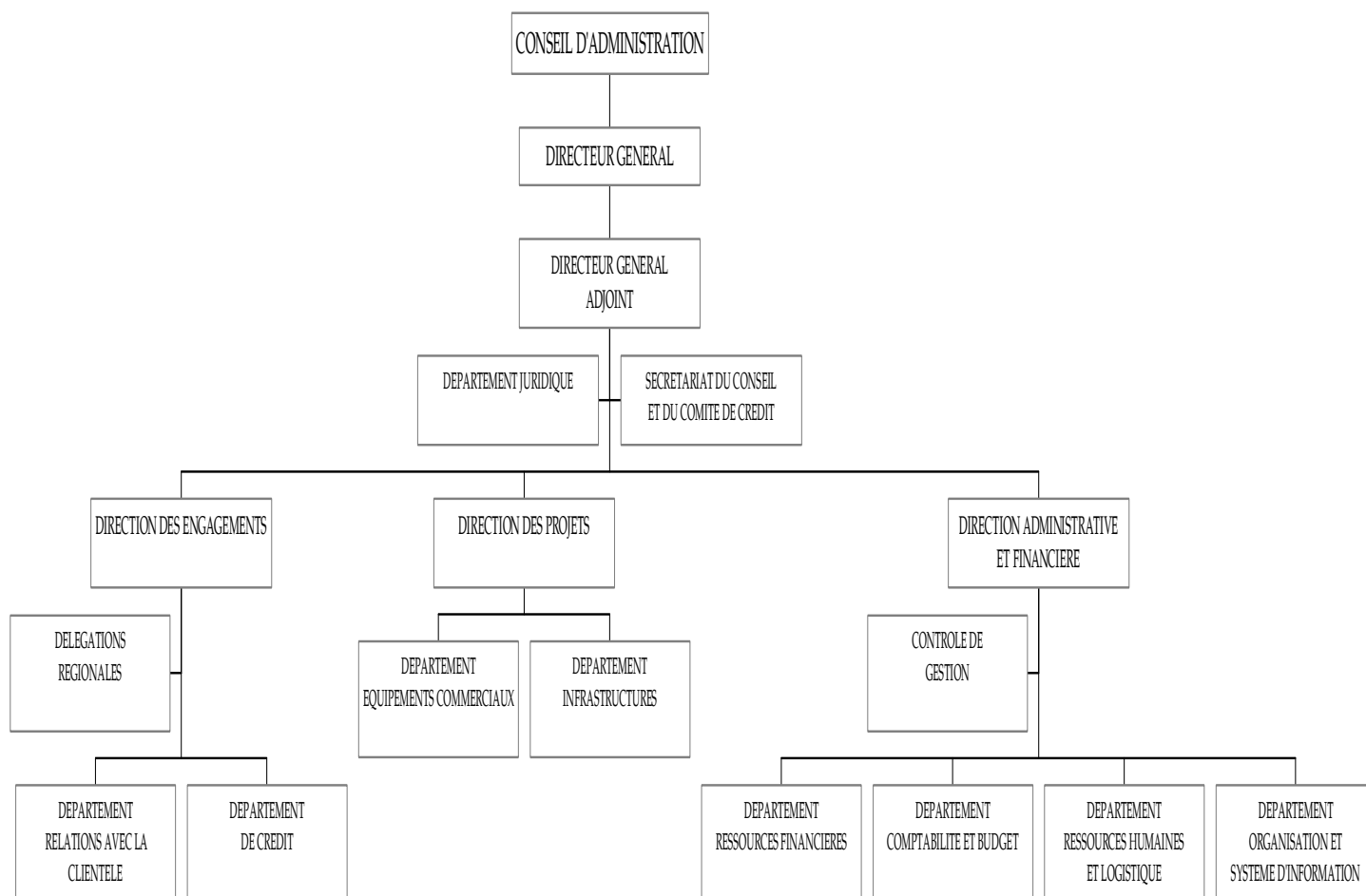
Deux départements constituent cette direction: le Département Infrastructures et le Département Equipements Commerciaux.

◆ *La Direction Financière et Administrative* est en charge de toutes les fonctions de support nécessaires au fonctionnement et à l'activité de la banque : mobilisation des ressources, gestion des prêts, organisation et systèmes d'information, comptabilité et gestion des ressources humaines.

L'exercice de ces fonctions est assuré par un capital humain réunissant une formation de haut niveau et une expérience confirmée :

- la gestion du système d'information est assurée par une équipe d'ingénieurs informaticiens dirigée par Mme Nadia Haidouri (30 ans), diplômée de l'Ecole Marocaine de l'Energie minière ENIM. ;
- l'évaluation des projets et des demandes de prêt sont assurés par une équipe d'ingénieurs disposant de formations spécialisées dans les domaines d'intervention du FEC, et des économistes-financiers. Cette équipe est dirigée par des cadres de haut niveau: Mme Nadia MOUHOUB (45 ans), ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammadia des Ingénieurs, spécialiste du secteur local; Mme Saidia Tazi (39 ans), ingénieur d'Etat de l'Ecole Hassania des Travaux Publics;
- les relations avec la clientèle, ainsi que l'évaluation des risques de crédit et du portefeuille des crédits sont assurés par des ingénieurs et économistes qualifiés: Mr K.LAYACHI (40 ans) est titulaire d'un Diplôme d'Etudes Approfondies en Finance des Entreprises ; Mr Hassan Rahmani (38 ans) Docteur en Ingénierie du traitement et de l'épuration des eaux.
- la mobilisation et la gestion des ressources financières est assurée par Madame Bouchra Belhsen (35 ans), titulaire du diplôme de l'ISCAE, et du Certificat d'études au Cycle Supérieur de Gestion de l'ISCAE.
- Le Secrétariat du Conseil d'Administration et des Comités de Crédit est assurée par Mr A. SEBBANE (51 ans) titulaire d'une licence en droit, spécialiste en finances locales.

L'organigramme du FEC se présente comme suit :



6 . Comités Internes de Gestion

Le Comité de Pilotage ayant pour mission le suivi de l'exécution des décisions et des orientations stratégiques fixées par le Conseil d'Administration. Ce Comité se réunit une fois par trimestre.

Le Comité de Coordination, chargé d'examiner toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement et d'assurer la coordination entre les différents services. Ce Comité se réunit une fois par semaine ou chaque fois que cela est nécessaire.

Le Comité des Opérations chargé d'approuver et de suivre le programme d'activité annuel, d'arrêter le programme de mobilisation des ressources et d'examiner périodiquement les indicateurs de gestion et d'activité. Ce Comité statue aussi sur toute demande d'annulation, de rééchelonnement ou de réaffectation de prêt. Il se réunit une fois par semaine.

Le Pré-Comité des Prêts, chargé de l'examen des rapports d'évaluation des demandes de prêts à soumettre à l'approbation du Comité de Crédit.

CONTROLE INTERNE AU FEC

Avec la complexité des domaines d'intervention du FEC et la diversité des risques y afférents, et suite à la circulaire N°6 de BAM, une réflexion sur les possibilités d'amélioration de notre système de contrôle interne a été engagée avec l'appui d'un cabinet de conseil.

Cette réflexion a porté sur l'identification des principaux risques liés à l'activité de l'établissement, l'examen des systèmes de contrôle existants et la proposition d'un plan d'actions couvrant l'environnement global du contrôle interne d'une part et la gestion des risques spécifiques d'autre part.

Après l'adoption du manuel des procédures, et suite à ce plan d'actions, l'année 2002 a connu la mise en place des mesures suivantes :

- Création d'un comité d'audit, qui veille à la cohérence et l'adéquation des dispositifs de contrôle mis en place ainsi que la pertinence des mesures correctrices prises pour combler les lacunes dans le système de contrôle interne.
- Formalisation des activités de contrôle et des procédures de reporting sur l'efficacité des systèmes de contrôle dans le cadre de l'élaboration d'un manuel de Contrôle Interne.
- Finalisation du système de notation interne (scoring).
- Formalisation des procédures informatiques.
- Elaboration de la structure organisationnelle chargée du Contrôle Interne qui a pour mission le suivi du système de contrôle interne et la supervision du contrôle permanent qui se fait au niveau des unités opérationnelles.

SYSTEME D'INFORMATION

Afin d'accompagner le développement du FEC dans un environnement concurrentiel, il a été procédé durant les trois dernières années, à la refonte du système d'information selon les orientations retenues dans le cadre de l'étude du schéma directeur informatique, élaboré en 1999 avec le support d'un cabinet international spécialisé.

L'architecture du système d'information cible du F.E.C. est désormais déclinée sur trois niveaux :

1/Un premier niveau orienté « applications de gestion », constitué d'un ensemble de logiciels pour couvrir les fonctions bancaires, telles que la gestion des crédits, le scoring de la clientèle et la gestion des opérations financières, et les fonctions de support telles que la gestion de la comptabilité et la gestion des ressources humaines. Les actions entreprises dans ce cadre ont porté notamment sur les projets suivants

- le logiciel «ORACLE GL» de la gamme «ORACLE Applications» pour la gestion des comptabilités générale, auxiliaire et analytique conformément au nouveau plan comptable des établissements de crédit (PCEC). Cette application, opérationnelle depuis le début de l'année 2000, est interfacée avec les différentes applications «amonts», permettant ainsi, une alimentation automatique du réceptacle comptable des différentes opérations comptables et ce, dans un environnement garantissant intégrité, exhaustivité et reconstitution totale de la piste d'audit.
- Un progiciel, en environnement ORACLE, pour la gestion des ressources humaines offrant une grande capacité d'anticipation des besoins en ressources humaines, sur la base d'une connaissance précise du capital humain de l'établissement.
- Un outil de gestion globale du bilan (gestion Actif-Passif ou ALM), afin d'accroître l'optimisation de la gestion des ressources financières.
- un programme de mise en place d'un système central de SCORING de la clientèle du F.E.C., qui permettra une analyse du risque client. Ce système s'adossera sur une centrale des données financières de l'ensemble des collectivités locales du MAROC. Un premier travail de collecte et centralisation des données relatives aux trois derniers exercices budgétaires des comptes des collectivités locales a été opéré par le F.E.C.

2/Un deuxième niveau correspondant à une solution spécifique basée sur les nouvelles technologies (INTRANET/WORKFLOW-GROUPEWARE) pour la construction d'une base de connaissance portant sur le secteur local .

Dans ce cadre, le FEC a déployé une solution informatique globale, composée de la Base de documents, ou Base de connaissances, et des applications Workflow/GroupWare automatisant ainsi le processus de métier de prêt.

Cette solution, a pour objectif la maîtrise de la production, de la circulation, de la diffusion et de l'accès à l'information, aux documents électroniques et aux connaissances qu'ils abritent.

Pour la mise en place de cette solution, le F.E.C. a entrepris un processus de reprise de ses « archives », constituées essentiellement des dossiers de prêts, sous forme de documents électroniques, pour construire ainsi un référentiel documentaire, assurant la structuration et la capitalisation des connaissances et expertises accumulées durant plusieurs années de pratique du métier de banque des collectivités locales.

Cette base de connaissances, déployée à travers une application INTRANET, pour un usage interne, sera accessible, dans un proche avenir, par les clients et partenaires (locaux et internationaux), à travers un site WEB du F.E.C., de services bancaires et financiers dédiés au secteur local.

3/Un troisième niveau lié à la sécurité du système information du FEC et à l'optimisation de sa plate forme matérielle et système.

Dans ce cadre, il a été mis en place un système FIREWALL en vue de protéger le réseau local du F.E.C. contre toutes intrusions provenant d'INTERNET.

Il a été procédé également à l'optimisation de la plate-forme matérielle, par le déploiement de serveurs, dernières générations, dotés des systèmes hautes de sécurité (RAID 5, alimentation électrique redondante etc...), afin de disposer d'une architecture technique performante garantissant l'intégrité et la sécurité du patrimoine informationnel du F.E.C.

RESSOURCES HUMAINES

Une attention particulière est également accordée au capital humain, appelé à amener l'institution au rang des établissements bancaires compétitifs. Parallèlement à des sessions de formation ponctuelles sous forme de séminaires et de colloques couvrant les différents domaines de l'activité du F.E.C., le FEC s'investit dans la formation continue de ses cadres. En effet, plusieurs agents ont pu bénéficier de financements des études en vue du perfectionnement de leurs compétences. Le F.E.C a également ouvert la possibilité à ses agents de suivre les cycles de formation de l'ITB et du Brevet bancaire.

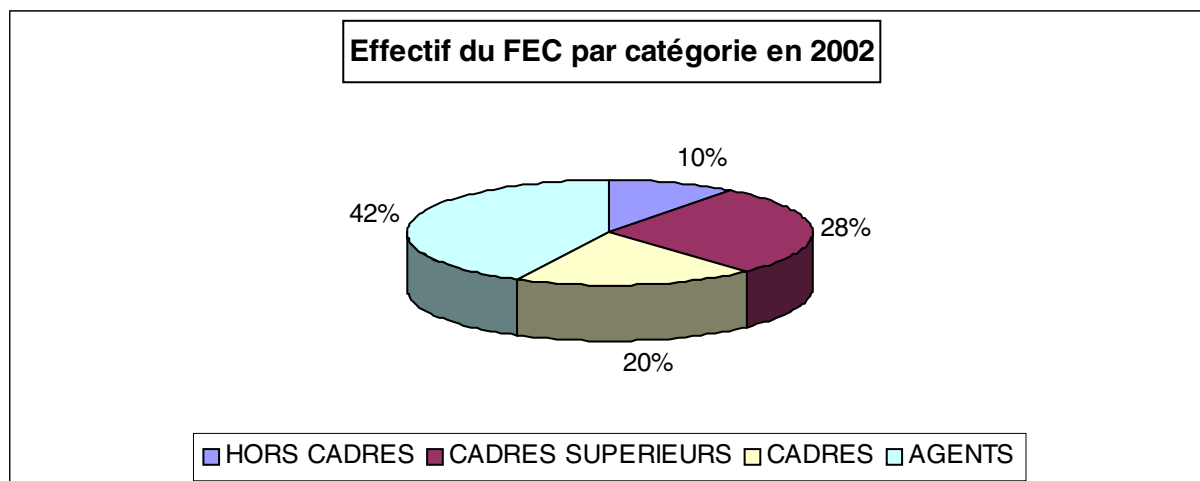
Parallèlement, et dans le cadre de la mise en place d'une politique globale de gestion des ressources humaines, le F.E.C a entrepris la réalisation d'une étude pour « l'évaluation des métiers et compétences et l'élaboration d'un plan de formation pour le personnel ». L'objectif étant de procéder à une évaluation exhaustive des compétences, et partant de faire ressortir les écarts entre l'existant et les normes internationales. Cette évaluation constitue un support de toutes les actions que le FEC envisage d'entreprendre en matière de gestion des ressources humaines, et principalement en matière de plan de formation, de gestion des carrières et la motivation du personnel.

L'effectif global du F.E.C s'élève aujourd'hui à 87 personnes dont 57% de cadres et se répartit comme suit

Evolution de l'effectif du FEC 1999 – 2002 *

CATEGORIES	1999	2 000	2 001	2002
HORS CADRES	5	7	9	9
CADRES SUPERIEURS	25	23	23	24
CADRES	18	14	15	17
AGENTS	38	38	37	37
TOTAL	86	82	84	87

* Effectif au 31 décembre de chaque année



PRESENTATION DU SECTEUR COMMUNAL

Le développement régional et local constitue un sujet de grand intérêt pour les Pouvoirs Publics mais également pour l'ensemble des citoyens et ce du fait qu'il concerne directement la vie quotidienne des habitants et qu'il est étroitement lié au développement économique et social général et spatial en particulier.

Selon la constitution du 7 octobre 1996, le secteur communal est constitué par les régions, les préfectures et les provinces, les communes et toute autre collectivité créée par la loi.

Le Maroc compte aujourd'hui 1634 collectivités dont 16 régions, 45 provinces, 26 préfectures, 249 municipalités et 1298 communes rurales .

Les collectivités locales, personnes morales de droit public dotées de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière, disposent d'un budget propre.

L'organisation des finances de ces collectivités locales et de leurs groupements (communautés urbaines, syndicats de préfectures et de provinces, syndicats de communes, comités inter-régionaux de coopération) est régie par le dahir portant loi n°1-76-584 du 30 septembre 1976 qui a été promulgué en même temps que le texte portant organisation communale.

Le financement des budgets locaux est assuré à l'aide des ressources fiscales, du produit d'impôts ou parts d'impôts affectés par l'Etat, de droits et redevances divers et du produit des emprunts que les collectivités locales peuvent contracter auprès notamment du Fonds d'Équipement Communal. Les ressources des collectivités locales ont augmenté depuis 1977 à un rythme annuel de 15% soit un rythme deux fois supérieur à celui des recettes du budget général.

Le volume des ressources des collectivités locales, hors comptes spéciaux et budgets des établissements publics locaux, ont atteint, valeur 1999-2000, 15 milliards, représentant 4,4% du PIB et 13,5% des ressources budgétaires globales.

L'effort soutenu de l'Etat pour restructurer, améliorer et consolider les finances locales depuis la réforme de 1976 a visé tout d'abord la réforme de la fiscalité locale, le transfert aux collectivités locales d'une part de 30% du produit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et la réforme du Fonds d'Equipement Communal.

La loi du 30 septembre 1976 relative à l'organisation des finances des collectivités locales autorise en effet les communes et leurs groupements, à recourir aux sources externes pour le financement de leurs équipements. Le Fonds d'Equipement Communal (FEC) est considéré, à cet égard, comme le banquier des collectivités locales.

La réforme du FEC en 1992 a sensiblement contribué au renforcement du rôle des emprunts dans le financement des équipements locaux. Ainsi, le montant des prêts consentis par le FEC a représenté plus de 30% des ressources consacrées au budget d'équipement des collectivités locales pour l'exercice 2000-2001.

Budget des Collectivités Locales

En M.DH

	1998/1999	1999/2000	2000/2001*
Ressources globales (hors emprunts)	13.383	13.429	19.140
Dotations de TVA reçues	6.547	7.150	10.500
Ressources propres	6.836	6.279	8.640
Emprunts	1.125	1.046	1.685
Investissements	4.289	4.760	5.318

* Exercice budgétaire de 18 mois

Source : Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL)

PARTIE IV

EVOLUTION RECENTE

- ▶ **EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU FEC ENTRE 1999 ET 2001**
- ▶ **EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU FEC A FIN JUIN 2001 ET 2002**

EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU FEC ENTRE 1999 ET 2001

1. Evolution des prêts attribués¹ 1999 - 2001

Au cours de ces trois années, les prêts accordés par le FEC ont atteint un montant total de 3,06 milliards de dirhams, ayant concerné tous les secteurs éligibles ainsi que l'ensemble des catégories de collectivités locales.

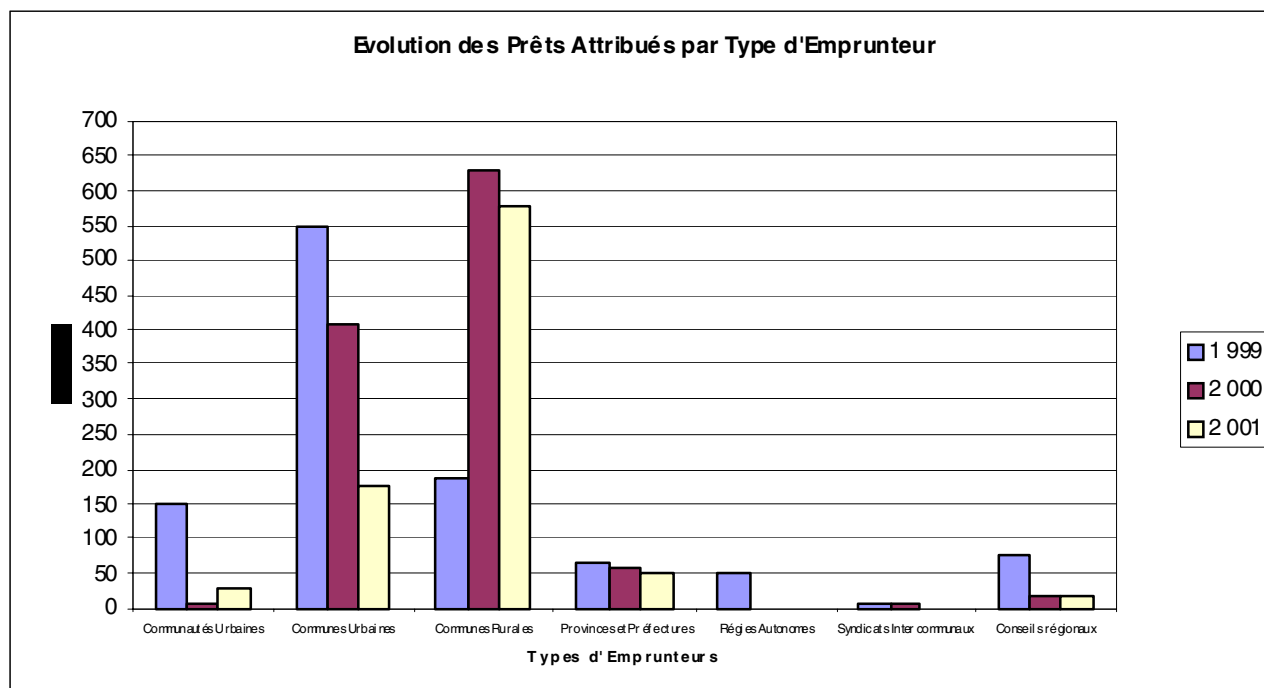
L'analyse de l'évolution des engagements du FEC montre qu'après avoir franchi le niveau de 1 Milliard de Dirhams en 1999 et 2000, le montant des prêts attribués a connu une baisse en 2001 en réalisant un volume de 850 MDH.

Evolution des prêts attribués par type d'emprunteur

En M.DH

Type d'emprunteur	1 999		2 000		2 001	
Communautés Urbaines	151	13,93%	6	0,53%	30	3,53%
Communes Urbaines	546	50,37%	410	36,38%	175	20,59%
Communes Rurales	188	17,34%	629	55,81%	577	67,88%
Provinces et Préfectures	67	6,18%	59	5,24%	50	5,88%
Régies Autonomes	48	4,43%	0	0,00%	0	0,00%
Syndicats Intercommunaux	7	0,65%	6	0,53%	0	0,00%
Conseils régionaux	77	7,10%	17	1,51%	18	2,12%
TOTAL	1 084	100,00%	1 127	100,00%	850	100,00%

¹ Les prêts attribués: engagements donnés par le Comité de Crédit du FEC pour le financement des projets.



La répartition des engagements par type d'emprunteur montre que cette regression est due essentiellement à une baisse du volume des prêts accordés au milieu urbain. Les prêts accordés aux communes rurales ont connu une croissance remarquable en réalisant des volumes respectifs de 188 Mdh, 629 Mdh et 577 Mdh en 1999, 2000 et 2001 et ce grâce, notamment, aux prêts accordés dans le cadre du programme de mise à niveau des établissements scolaires.

Evolution des prêts attribués
par secteur d'intervention

En M.DH

Secteur d'intervention	1 999		2 000		2 001	
Eau Potable	62	5,73%	10	0,89%	6	0,71%
Electricité	49	4,53%	69	6,12%	36	4,24%
Transport Urbain	12	1,11%	6	0,53%	0	0,00%
Equipements commerciaux	73	6,75%	147	13,04%	17	2,00%
Equipements Spécialisés	5	0,46%	0	0,00%	10	1,18%
Aménagements Urbains	575	53,14%	378	33,54%	241	28,35%
Equipements Sportifs & Touris.	249	23,01%	17	1,51%	2	0,24%
Assainissement Liquide	34	3,14%	53	4,70%	40	4,71%
Assainissement Solide	23	2,13%	22	1,95%	20	2,35%
Hors Nomenclature	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Mise à niveau des Etab.scolaires	0	0,00%	425	37,71%	478	56,24%
TOTAL	1 082	100,00%	1 127	100,00%	850	100,00%

Les principaux secteurs d'intervention du FEC portent sur le financement des projets relatifs à l'aménagement urbain, aux équipements commerciaux et équipements sportifs et touristiques. Ces derniers ont bénéficié de 23,01 % du montant total des attributions en 1999, avec un volume de 249 Mdh. Les prêts destinés au financement des équipements commerciaux ont atteint un volume record en 2000, avec 13,04% des attributions de l'année, soit 147 MDH.

Malgré la baisse constatée des attributions au profit du secteur de l'aménagement urbain, celui-ci demeure le principal secteur d'intervention du FEC, puisque en 2001, il représente 28,35% du total des engagements.

2. Evolution des décaissements² de prêts 1999 - 2001

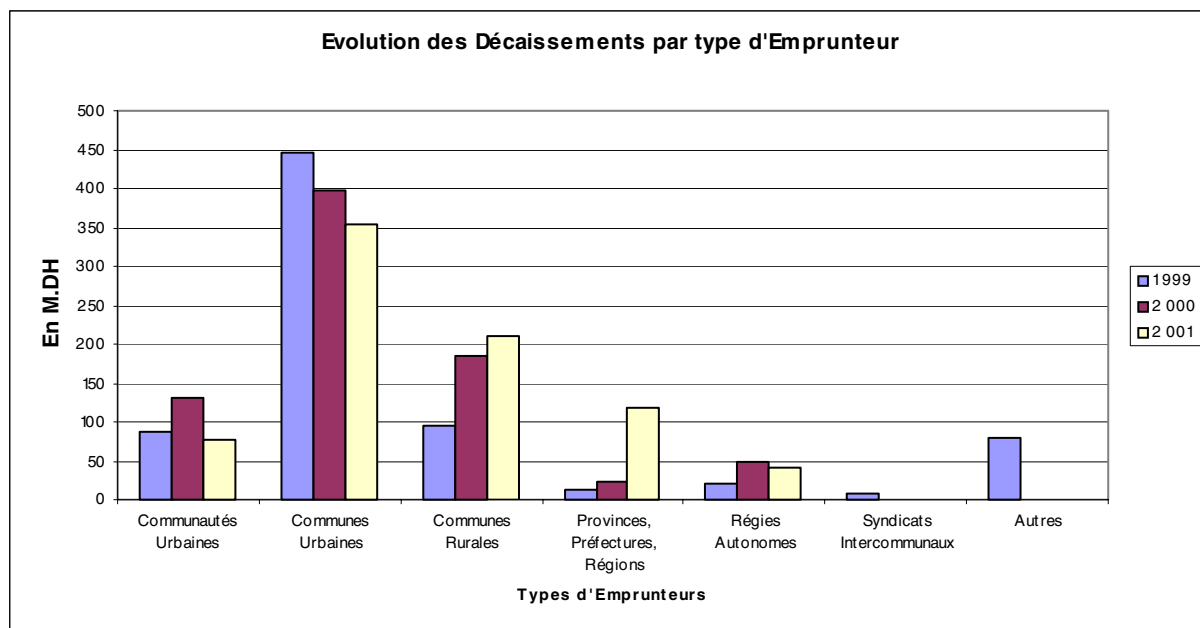
Au cours de ces trois années d'activité, le volume des décaissements a connu une croissance de 6,93 % en passant de 750 Mdh en 1999 à 802 Mdh en 2001.

Evolution des prêts décaissés
par type d'emprunteur

En M.DH

Type d'emprunteur	1 999		2 000		2 001	
Communautés Urbaines	86	11,47%	131	16,67%	78	9,73%
Communes Urbaines	447	59,60%	398	50,64%	353	44,01%
Communes Rurales	95	12,67%	185	23,54%	211	26,31%
Provinces, Préfectures, Régions	14	1,87%	22	2,80%	119	14,84%
Régies Autonomes	21	2,80%	50	6,36%	41	5,11%
Syndicats Intercommunaux	8	1,07%	0	0,00%	0	0,00%
Autres	80	10,67%	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	750	100,00%	786	100,00%	802	100,00%

² Il s'agit des fonds effectivement mis à la disposition des emprunteurs en application des engagements qui leurs sont donnés (prêts attribués). Les décaissements sont effectués au fur et à mesure de l'état d'avancement de la réalisation des projets.



La répartition des prêts décaissés par type d'emprunteur montre que, les décaissements au profit des communes rurales ont connu une croissance importante et ce en passant de 95 Mdh en 1999 à 211 Mdh en 2001. En dépit de cette croissance, ces décaissements ne représentent que 12,67%, 23,54% et 26,31% du total décaissé en 1999, 2000 et 2001 .

**Evolution des prêts décaissés
par secteur d'intervention**

En M.DH

Secteur d'intervention	1 999		2 000		2 001	
Eau Potable	31	4,13%	56	7,12%	28	3,49%
Electricité	34	4,53%	82	10,43%	62	7,73%
Transport Urbain	9	1,20%	2	0,25%	28	3,49%
Equipements commerciaux	97	12,93%	69	8,78%	113	14,09%
Equipements Spécialisés	10	1,33%	16	2,04%	7	0,87%
Aménagements Urbains	451	60,13%	325	41,35%	375	46,76%
Equipements Sportifs & Touris.	26	3,47%	145	18,45%	55	6,86%
Assainissement Liquide	34	4,53%	34	4,33%	37	4,61%
Assainissement Solide	60	8,00%	24	3,05%	21	2,62%
Autres	0	0,00%	34	4,33%	78	9,73%
TOTAL	750	100,00%	786	100,00%	802	100,00%

L'analyse de l'évolution des décaissements par secteur d'intervention montre qu' en dépit de la baisse constante, au cours de ces trois années, du montant débloqué au profit du secteur de l'aménagement urbain, celui-ci demeure néanmoins le principal bénéficiaire des décaissements FEC avec des parts respectives de 60,13% en 1999, 41,35% en 2000 et 46,76% en 2001.

A ces niveaux de décaissements, l'encours des prêts au cours des trois dernières années a connu une croissance de 3,14% en passant de 4.575,38 Mdh en 1999 à 4.718,97 Mdh en 2001. Affecté au financement des infrastructures de base, cet encours est constitué de prêts à moyen et long terme, assortis aussi bien de taux fixe que variable.

Evolution de l'encours des prêts (*)
par type d'emprunteur

En M.DH

TYPE D'EMPRUNTEUR	1 999	2 000	2 001
COLLECTIVITES LOCALES	4 337,05	4 408,08	4 530,54
REGIES AUTONOMES	127,69	146,98	159,63
AUTRES	110,64	55,80	28,80
TOTAL	4 575,38	4 610,86	4 718,97(*)

(*) Ces encours ne tiennent pas compte des prêts au personnel et des avances accordées aux Collectivités Locales.

La structure des encours des prêts par durée initiale montre que 90% de ces encours concernent des prêts accordés sur des maturités de plus de 7 ans, pouvant ainsi atteindre 15 ans.

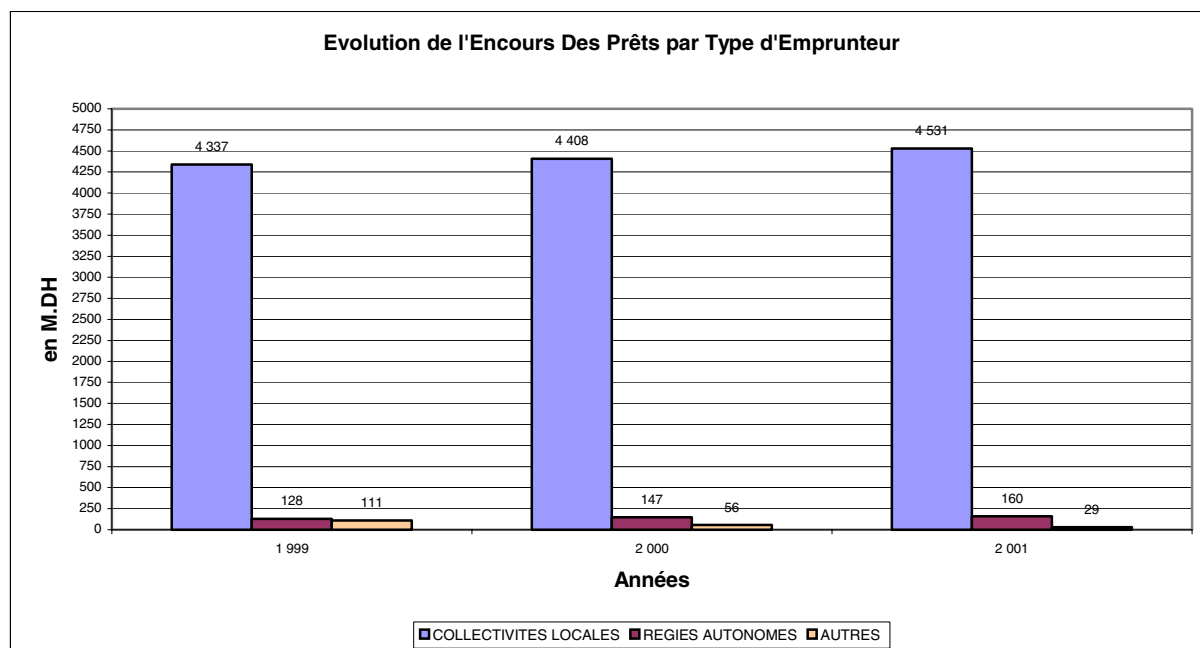
En M.DH

	2 < Durée < =5	5 < Durée < = 7	Durée > 7	Total
Encours des prêts par durée initiale	285	145	4 288	4 718

Par ailleurs, 62% de ces encours ont une maturité résiduelle de plus de 7 ans.

En M.DH

	Durée < =1	1 < Durée < =2	2 < Durée < = 5	Durée > 7	Total
Encours des prêts par durée résiduelle	395	196	1 184	2 943	4 718



3. Mobilisation des ressources

Pour la couverture de ses besoins de financement, le FEC a recours durant les trois derniers exercices à l'émission de titres de créances sur le marché financier interne et à la mobilisation de fonds par des tirages sur les lignes de crédit extérieures.

En M.DH

LIBELLE	1999	2000	2001	Total
1 ^{ère} ligne Banque Mondiale	13,33			13,33
2 ^{ème} ligne Banque Mondiale	228,23	76,59	115,28	420,1
2 ^{ème} ligne BEI		236,62	83,26	319,88
Total Emprunts Extérieurs	241,56	313,21	198,54	753,31
Certificats de dépôts	145,5	16,25	198	359,75
Emprunts obligataires				0
Total Emprunts Intérieurs	145,5	16,25	198	359,75
Total	387,06	329,46	396,54	1 113,06

L'analyse des données ci-dessus montre que 67,68% des ressources mobilisées, soit 753,31 Mdh provient des emprunts extérieurs. Les conditions avantageuses, notamment en terme de maturités et de taux, expliquent le choix orienté du FEC vers les ressources externes.

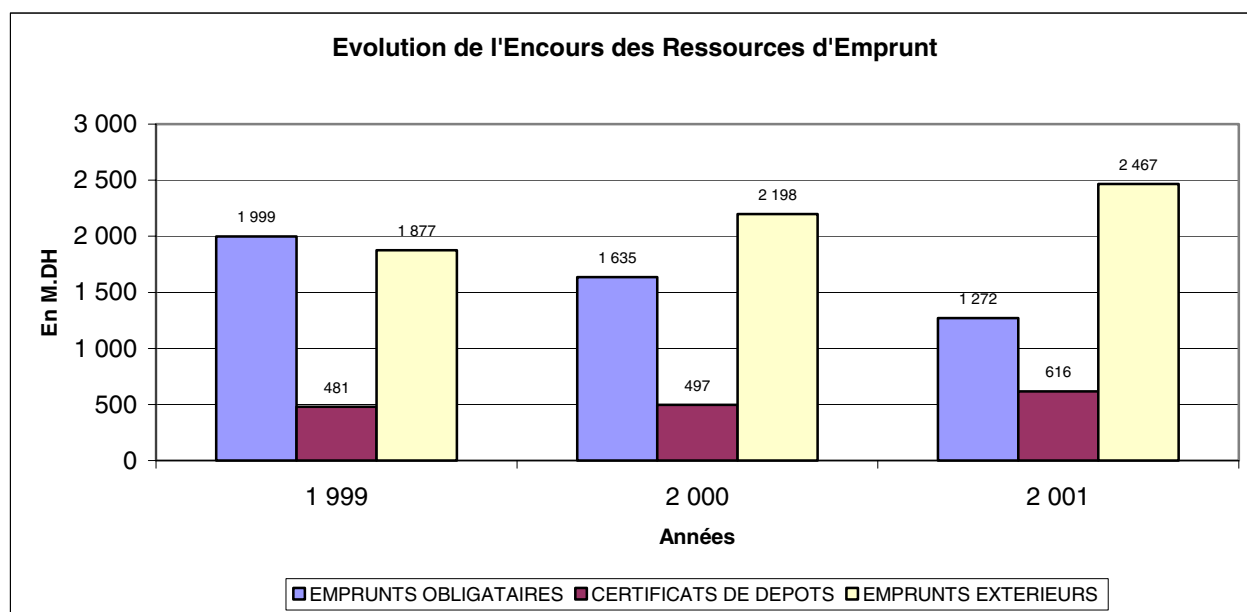
Afin de diversifier la structure de ses ressources sur le marché financier interne, le FEC a depuis 1998 procédé à l'émission de certificats de dépôts. La particularité de ces titres pour le FEC réside dans la souplesse de l'émission et la diversification des maturités. En effet, le montant émis au cours de ces trois derniers exercices a atteint 359,75 Mdh, soit 32,32 % du montant total des ressources mobilisées.

Evolution de l'encours des ressources
d'emprunt par type d'emprunt (*)

En M.DH

TYPE D'EMPRUNT	1 999	2 000	2 001
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 999,37	1 635,45	1 271,59
CERTIFICATS DE DEPOTS	480,50	496,76	615,75
EMPRUNTS EXTERIEURS	1 876,68	2 198,3	2 466,76
TOTAL	4 356,55	4 330,51	4 354,10

(*) Ces encours ne tiennent pas compte des intérêts et commissions courus et non échus



4. Politique des taux d'intérêt :

En liaison avec la nature et le coût des ressources mobilisées, aussi bien sur le marché financier interne qu'auprès des bailleurs de fonds étrangers, les taux d'intérêt pratiqués par le F.E.C ont subi d'importantes baisses, se situant ainsi à des niveaux sensiblement similaires à ceux pratiqués sur le marché intérieur.

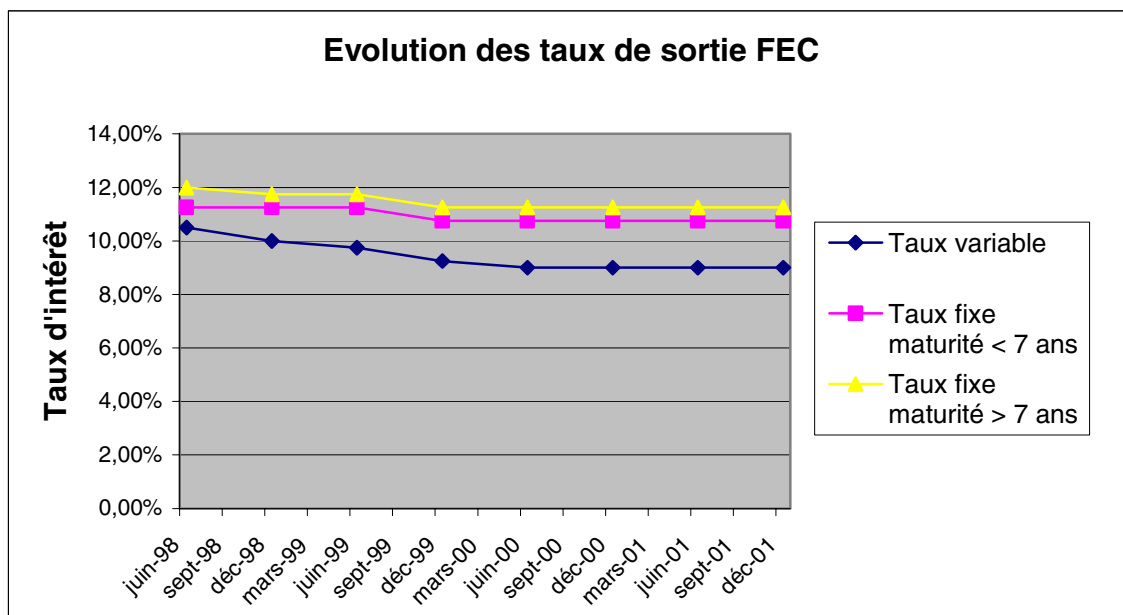
Il convient de signaler, que les les taux d'intérêts pratiqués par le FEC sont uniformes pour tous ses clients. Ils sont révisables semestriellement en fonction du coût de refinancement du FEC.

En effet, entre 1998 et 2001, le taux d'intérêt fixe est passé de 12 % à 11,25 % pour les prêts de maturités supérieures à sept ans, soit une baisse de 75 points de base, et de 11,25% à 10,75% pour les maturités inférieures. Le taux d'intérêt variable a enregistré quand à lui une baisse de 150 points de base en passant de 10,50% à 9%.

Evolution des taux d'intérêt

appliqués par le F.E.C

Dates de mise en vigueur	Taux Variable	Taux Fixe	
		Maturité < 7 ans	maturité > 7 ans
30/06/1998	10,50%	11,25%	12,00%
31/12/1998	10,00%	11,25%	11,75%
30/06/1999	9,75%	11,25%	11,75%
31/12/1999	9,25%	10,75%	11,25%
30/06/2000	9,00%	10,75%	11,25%
31/12/2000	9,00%	10,75%	11,25%
30/06/2001	9,00%	10,75%	11,25%
31/12/2001	9,00%	10,75%	11,25%
30/06/2002	9,00%	10,75%	11,25%



EVOLUTION DE L'ACTIVITE DU FEC A FIN JUIN 2001 ET 2002

1. [Evolution des prêts attribués à fin Juin 2001-2002](#)

Au 30 juin 2002, le volume des prêts attribués a atteint un montant total de 450,47 MDH enregistrant ainsi une amélioration de 112,55% par rapport au montant réalisé au cours de la même période de l'année précédente.

Les concours du F.E.C ont pu profiter à tous les types d'emprunteurs et principalement aux communes urbaines et rurales.

Evolution des prêts attribués par type d'emprunteur

Type d'emprunteur	30/06/2001		30/06/2002	
	MDH	%	MDH	%
Communautés urbaines	-	-	28,00	6,22%
Communes rurales	181,52	85,65%	162,58	36,09%
Communes urbaines	30,42	14,35%	199,36	44,26%
Provinces et préfectures	-	-	51,83	11,51%
Régies autonomes	-	-	8,70	1,93%
Total	211,94	100,00%	450,47	100,00%

Evolution des prêts attribuées par secteur d'intervention

Secteur d'activité	30/06/2001		30/06/2002	
	MDH	%	MDH	%
Aménagements urbains	41,18	19,43%	183,93	40,83%
Assainissement liquide	12,78	6,03%	35,80	7,95%
Assainissement solide	4,45	2,10%	10,18	2,26%
eau potable	5,40	2,55%	58,41	12,97%
Electricité	4,80	2,27%	25,21	5,60%
Equipements commerciaux	2,38	1,12%	2,00	0,44%
Equipements spéciaux	3,73	1,76%	3,30	0,73%
Equipements sportifs et touristiques	1,70	0,80%	31,19	6,92%
Transport urbain	-	-	19,90	4,42%
Autres	135,48	63,94%	80,54	17,88%
Total	211,90	100,00%	450,46	100,00%

Au cours du premier semestre de l'année en cours, le secteur des aménagements urbains a bénéficié de 40,8% des attributions, suivi du secteur de l'eau potable avec 12,97%.

Les prêts attribués dans le cadre de la mise à niveau des établissements scolaires ont représenté 17,88% du portefeuille attribué.

2. Evolution des prêts décaissés :

A un niveau de 268,53 MDH, les prêts décaissés ont enregistré une hausse de 27,87% par rapport à la même période de l'année 2001. Ces décaissements ont bénéficié principalement aux communes urbaines et aux communes rurales.

Evolution des prêts décaissés par type d'emprunteur

Type d'emprunteur	30/06/2001		30/06/2002	
	MDH	%	MDH	%
Communautés urbaines	28,68	13,66%	9,44	3,52%
Communes rurales	54,74	26,07%	119,87	44,64%
Commune Communes urbaines	99,15	47,21%	131,04	48,80%
Provinces et préfectures	27,43	13,06%	8,18	3,05%
Total	210,00	100,00%	268,53	100,00%

Evolution des décaissements par secteur d'activité

Secteur d'activité	30/06/2001		30/06/2002	
	MDH	%	MDH	%
Aménagements urbains	92,02	43,82%	101,86	37,93%
Assainissement liquide	6,82	3,25%	15,13	5,63%
Assainissement solide	16,22	7,72%	19,62	7,30%
eau potable	1,32	0,63%	3,67	1,37%
Electricité	10,84	5,16%	20,34	7,58%
Equipements commerciaux	45,02	21,44%	12,01	4,47%
Equipements spéciaux	5,55	2,64%	17,20	6,40%
Equipements sportifs et touristiques	19,84	9,45%	18,30	6,81%
Transport urbain	8,02	3,82%	-	-
Autres	4,36	2,07%	60,42	22,50%
Total	210,00	100,00%	268,54	100,00%

A fin juin 2002, les décaissements au profit du secteur des aménagements urbains ont atteint un niveau de 101,86 MDH, soit 37,93% du montant total décaissé. Les prêts décaissés dans le cadre de la mise à niveau des établissements scolaires ont représenté 22,50% du montant total des décaissements.

A ce niveau de décaissements, l'encours des prêts a enregistré une hausse de 4% entre juin 2001 et juin 2002.

Evolution de l'encours (*) des prêts
par type d'emprunteur

En M.DH

TYPE D'EMPRUNTEUR	2 000	2 001	30/06/2002
COLLECTIVITES LOCALES	4 408,08	4 530,54	4 547,20
REGIES AUTONOMES	146,98	159,63	163,40
AUTRES	55,80	28,80	13,15
TOTAL	4 610,86	4 718,97	4 723,75

(*) Ces encours ne tiennent pas compte des prêts au personnel et des avances accordées aux Collectivités Locales.

3. Mobilisation des ressources

Le relèvement du niveau d'activité, au cours du premier semestre 2002, a nécessité la mobilisation de nouvelles ressources. C'est ainsi que le FEC a procédé à un tirage sur la ligne d'emprunt extérieur Banque Mondiale, pour un montant de 100,30 MDH. Il a par ailleurs procédé à une émission de certificats de dépôts sur le marché financier marocain pour un montant global de 275,20 MDH réparti sur des maturités de 5 et 7 ans. Cette émission a porté l'encours de ces titres à 890,95 MDH.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, l'encours des ressources d'emprunt au 30 juin 2002 s'est élevé à 4,47 Milliards de Dirhams.

Evolution de l'encours des ressources
d'emprunt par type d'emprunt

En M.DH

TYPE D'EMPRUNT	2 000	2 001	30/06/2002
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 635,45	1 271,59	1 195,63
CERTIFICATS DE DEPOTS	496,76	615,75	890,95
EMPRUNTS EXTERIEURS	2 198,3	2 466,76	2 383,19
TOTAL	4 330,51	4 354,10	4 469,77

PARTIE V

SITUATION FINANCIERE

- ▶ **DONNEES FINANCIERES 1999 ET 2001**
- ▶ **DONNES FINANCIERES A FIN JUIN 2002**

DONNEES FINANCIERES 1999-2001

La situation du compte produits et charges au 31 Décembre 1999 a été retraitée par le F.E.C et validée par les commissaires aux comptes suivant les nouvelles dispositions du PCEC afin de permettre la comparaison.

**Présentation simplifiée du Compte Produits et Charges et
tableau de formation des résultats intermédiaires.**

Comptes de Produits et charges 1999-2001

En M.DH

	2001	2000	1999 (*)	Var.00/01	Var.99/00
Produits d'exploitation bancaire	525,69	561,47	585,85	-6,4%	-4,2%
Charges d'exploitation bancaire	335,31	358,11	386,84	-6,4%	-7,4%
Produit net bancaire	190,39	203,36	199,00	-6,4%	2,2%
Charges générales d'exploitation	36,60	32,17	34,43	13,8%	-6,6%
Dot.aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	91,04	140,28	103,96	-35,1%	34,9%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	54,26	55,81	10,15	-2,8%	450,4%
Résultat courant	117,13	86,65	70,47	35,2%	23,0%
Résultat avant impôt	118,14	78,05	74,14	51,4%	5,3%
Résultat net de l'exercice	71,28	47,14	44,70	51,2%	5,5%

(*) Données retraitées

Tableau de formation des résultats intermédiaires 1999-2001

En M.DH

	2001	2000	1999 (*)	Var.01/00	Var.00/99
Intérêts et Produits assimilés	525,69	561,47	585,85	-6,4%	-4,2%
Intérêts et charges assimilés	334,28	357,13	386,56	-6,4%	-7,6%
Marge d'intérêt	191,42	204,34	199,29	-6,3%	2,5%
Marge sur commissions	-1,03	-0,97	-0,29	5,2%	234,5%
Résultat des opérations de marché	0	0	0	-	-
Produit net bancaire	190,39	203,36	199,00	-6,4%	2,2%
Résultat brut d'exploitation	153,92	171,11	164,28	-10,0%	4,2%
Resultat courant	117,13	86,65	70,47	35,2%	23,0%
Résultat non courant	1,01	-8,60	3,67	-111,7%	334,3%
Résultat net de l'exercice	71,28	47,14	44,70	51,2%	5,5%

(*) Données retraitées

1-Les produits d'exploitation bancaire dont l'essentiel provient des intérêts perçus sur les crédits à la clientèle, se sont inscrits en baisse au cours des trois derniers exercices. Ce fléchissement s'explique dans une large mesure par les baisses consécutives des taux d'intérêt effectuées notamment à la suite de l'introduction des taux variables. En effet, l'encours des prêts à taux variable progresse de 110,27% entre 2000 et 2001 pour atteindre 24% des encours des prêts au 31 décembre 2001.

Les produits des prêts ont enregistré de ce fait un léger recul sur les trois derniers exercices.

En M.DH

	2001	2000	1999
Encours des prêts à taux fixe	3 581,70	4 070,04	4 400,66
Encours des prêts à taux variable	1 137,26	540,84	174,72

Total encours des prêts	4 718,96	4 610,88	4 575,38
Produits d'exploitation bancaire	525,69	557,36	585,84

2- Les charges d'exploitation bancaire ont également connu des baisses significatives passant de 387 en 1999 à 335 Mdhs en 2001, s'expliquant principalement par :

- la diminution des taux d'intérêt observée sur le marché intérieur. En effet, les taux des émissions de certificats de dépôt sont passés de 8,25% en 1998 à moins de 7% en 2001;
- l'amortissement des lignes d'emprunts obligataires dont l'encours est passé de 1.999 Mdhs en 1999 à 1.271 Mdhs en 2001.

3- Le Produit net bancaire :

Après une amélioration de 2,19% entre 1999 et 2000, le P.N.B enregistre un léger recul en 2001, et ce en liaison avec la baisse constatée des produits et charges d'exploitation bancaire, passant ainsi de 203,4 M.DH en 2000 à 190,4 M.DH en 2001.

4- La baisse significative **des dotations aux provisions**, passant de 104 en 1999 à 140 en 2000 pour atteindre 91 Mdhs en 2001, s'explique par l'effort de provisionnement déjà réalisé en 1999 et 2000, sachant que les principaux clients présentant des risques ont été provisionnés en totalité au cours de ces exercices.

5- Les reprises de provisions et récupérations sur créances amorties sont passées de 10 en 1999 à 55 Mdhs en 2000, s'expliquant principalement par :

- les reprises de provisions sur impayés pour un montant de 20 Mdhs ;
- les reprises sur encours pour un montant de 19 Mdhs.

6- Charges générales d'exploitation :

Ces charges ont enregistré une légère augmentation de 4 Mdhs en 2001, s'expliquant principalement par :

- l'augmentation des frais de personnel qui sont passés de 16,7Mdhs en 2000 à 18,6Mdhs en 2001.
- l'augmentation des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles qui sont passées de 11,8 en 2000 à 13,3 Mdhs en 2001.

7- La marge brute

	2001	2000	1999
Taux de rendement moyen des prêts (%)	11,73	11,82	12,60
Cout moyen des emprunts (%)	8,19	8,54	9,14
Marge brute (%)	3,54	3,28	3,46

L'augmentation de la marge brute en 2001 est liée principalement à l'amélioration du coût moyen des emprunts suite notamment à la diversification des ressources vers les certificats de dépôt.

8- Le résultat brut d'exploitation

La baisse des produits d'exploitation explique dans une large mesure le recul du résultat brut d'exploitation qui est passé de 171 en 2000 à 153 Mdhs en 2001.

9- Le résultat net de l'exercice:

Bien que le résultat brut d'exploitation se soit inscrit en baisse en 2001, et du fait de la baisse des dotations aux provisions, le résultat net a enregistré une nette amélioration. Il est passé de 44,7 M DHS en 1999 à 47,14 MDHS en 2000 et 71,27 MDHS en 2001. Cette évolution explique dans une large mesure la progression du ratio de rentabilité au cours des trois derniers exercices :

	2001	2000	1999
Ratio de rentabilité(*) %	2,19%	1,49%	1,40%

(*) Résultat avant impôt/valeur comptable moyenne des actifs.

LE BILAN

Au titre de l'exercice 2001, le total du bilan s'est élevé à 5.482,53MDHS, marquant une progression de 3,41% par rapport à l'année 2000, et de 1,55% entre 1999 et 2000.

En M.DH

ACTIF	2 001	2 000	1 999	Var.00/01	Var.99/00
Valeurs en caisse, Trésor public	37,10	1,32	29,81	2709,8%	-95,6%
Créances sur les établissements de crédit	4,66	109,99	152,63	-95,8%	-27,9%
Créances sur la clientèle	4 956,50	4 852,27	4 801,24	2,1%	1,1%
Crédits à l'équipement	4 804,29	5 148,24	5 006,98	-6,7%	2,8%
Crédits immobiliers	14,66	15,05	13,07	-2,5%	15,2%
Crédits de trésorerie et de la consommation	1,81	1,92	1,99	-5,8%	-4,0%
Autres crédits	135,74	-312,93	-220,79	-143,4%	41,7%
Autres actifs	457,65	310,45	208,82	47,4%	48,7%
Titres de participation	0,03	0,03	0,03	0,0%	0,0%
Immobilisations incorporelles	0,97	1,32	0,00	-26,7%	
Immobilisations corporelles	25,63	26,80	28,30	-4,4%	-5,3%
Total actif	5 482,53	5 302,18	5 220,83	3,4%	1,6%

PASSIF	2001	2000	1999	Var.00/01	Var.99/00
Banque centrale, Trésor public		0,00			
Dettes envers les établissements de crédit	2 570,42	2 282,76	1 925,65	12,6%	18,5%
Titres de créances émis	1 951,89	2 213,26	2 582,57	-11,8%	-14,3%
Autres passifs	301,82	229,84	180,43	31,3%	27,4%
Provisions pour risques et charges	18,56	16,75	19,78	64,5%	-15,3%
Provisions réglementées	9,00				
Réserves et primes liées au capital	157,54	157,54	112,85	0,0%	0,0%
Capital	354,86	354,86	354,86	0,0%	0,0%
Résultats nets en instance d'affectation	47,14				
Résultat net de l'exercice	71,27	47,14	44,70	51,2%	5,5%
Total passif	5 482,53	5 302,17	5 220,83	3,4%	1,6%

Les grandes masses du bilan ont connu les évolutions suivantes :

Actif

- Créances sur la clientèle** : globalement ces créances ont progressé à un rythme moyen de 3,23% par an. Cette progression est à rattacher à l'évolution de l'encours des prêts, passé de 4.598 M.DH en 1999 à 4.743 M.DH en 2001.

Les données bilantielles de l'année 2001 ne reflètent pas cette progression du fait d'un changement dans la présentation de l'encours des prêts affecté par des impayés. A compter de cet exercice 2001, cet encours d'un montant de 242 Mdhs, a été en effet reclassé, conformément aux directives de Bank Al Maghrib, parmi les créances en souffrance. Ont été également reclassés en créances en souffrance, les avances, les intérêts de retard ainsi que les commissions d'engagement pour un montant total de 180 Mdhs.

Cette nouvelle présentation explique la baisse constatée au niveau des crédits à l'équipement dont la valeur est revenue de 5.148 M.DH en 2000 à 4.804 M.DH en 2001. Elle explique également l'évolution contrastée du poste « Autres crédits » dont les principales composantes sont constituées par les créances en souffrance, les agios réservés et les provisions. Les données bilantielles non retraitées sont détaillées comme suit :

En M.DH

	Déc 2001	Déc 2000	Déc 1999
Créances en souffrance non retraitées	817	258	182
Agios réservés	- 339	-254	-172
Provisions	-342	-316	-231
Total Autres crédits	136	-312	-221

Le reclassement susmentionné a fait apparaître une forte progression des créances en souffrance qui ont atteint 817 M.DH en 2001 dont 422 M.DH au titre des reclassements effectués, alors que leur niveau retraité s'était établi à 612 en 2000 et 430 en 1999 (voir tableau ci-dessous).

La forte augmentation des créances compromises passées de 413 en 2000 à 788 MDH en 2001, s'explique essentiellement par l'augmentation des impayés compromis passés de 150 à 366 Mdhs en 2001, et celle des encours affectés par les impayés passés de 137 à 242 Mdhs en 2001.

Les agios réservés ont connu une augmentation de leur volume, passé de 172 M.DH en 1999 à 254 M.DH et 340 M.DH respectivement en 2000 et 2001.

Quant aux provisions, leur volume connaît également une sensible augmentation au cours des trois derniers exercices où il est passé de 231 en 1999 à 316 M.DH et 342 M.DH respectivement en 2000 et 2001.

Provisionnement des créances de 1999 à 2001

(en MDH)	2001	2000	1999
Créances sur la clientèle brutes	5 638,41	5 423,97	5 204,48

Créances pré-douteuses	16,11	46,91	34,65
Créances douteuses	13,06	151,09*	19,81
Créances compromises	788,48	413,84*	375,53*
Total des créances en souffrance	817,65	611,84	429,99
Provisions des créances en souffrance	342,22	316,24	231,04
Agios réservés	339,69	254,66	172,20
Taux de couverture des créances en souffrance (Provisions + Agios réservés)	83,40%	93,31%	93,78%
Provisions / Créances en souffrance	41,85%	51,69%	53,73%
Taux des créances en souffrance	14,50%	11,28%	8,26%

(*) Données retraitées à titre comparatif.

Les retraitements effectués au niveau des données figurant dans le tableau des provisions ci-dessus portent sur :

1. Les créances douteuses en 2000, qui ont été augmentées des encours affectés par les impayés à hauteur de 90 Mdhs ;
2. Les créances compromises en 2000 qui ont été augmentées des encours affectés par les impayés, avances, intérêts de retard et commissions d'engagement, pour un montant total de 263Mdhs ;
3. Les créances compromises en 1999 qui ont été augmentées des mêmes éléments pour un montant total de 193 Mdhs.

Classification des créances en souffrance et mode de provisionnement

Le système de provisionnement préconisé par Bank Al Maghrib et appliqué par le FEC, repose à la fois sur la classification des créances en souffrance, sur les taux des provisions à appliquer selon la nature des créances en souffrance

ainsi que sur la pondération des bases de calcul.

Les créances sont réparties en 3 catégories différentes:

- ❖ les créances pré-douteuses pour lesquelles le retard de règlement se situe entre 4 et 6 mois;
- ❖ les créances douteuses pour lesquelles le retard de règlement se situe entre 6 et 9 mois
- ❖ les créances compromises pour lesquelles le retard de règlement est supérieur à 9 mois.

La classification des créances en souffrance est soumise, par ailleurs, aux règles suivantes :

- ❖ lorsque le volume des impayés représente plus de 50% de l'encours d'un client, cet impayé et cet encours sont classés dans la catégorie de risque la plus élevée et doivent être provisionnés en conséquence.
- ❖ lorsque, pour un échéancier donné, trois échéances n'ont pas été réglées, l'encours du prêt en question est classé dans les créances compromises et provisionné en conséquence.

Ces créances donnent lieu à la constitution de provisions égales à un minimum de :

- ❖ 20% pour les créances pré-douteuses;
- ❖ 50% pour les créances douteuses;
- ❖ 100% pour les créances compromises.

Toutefois les impayés des collectivités locales (hors comptes spéciaux) sont pondérés à 20% conformément à la réglementation en vigueur.

- 2- **Autres actifs** : l'évolution enregistrée au niveau du poste Autres actifs entre 1999 et 2001, s'explique principalement par l'importance des écarts de conversion constatés sur les emprunts extérieurs contractés en devises. Ces écarts portent sur des montants de 389 Mdhs en 2001 contre 248 Mdhs en 2000, et concernent principalement les emprunts contractés en Dollar Américain, dont le cours de tirage moyen se situe autour de 8,7 Dhs, alors que le cours au 31 Décembre 2001 se situait autour de 11,6Dhs.

Passif

- 1- **Dettes envers les établissements de crédit** : ce poste traduit la mobilisation des ressources auprès des organismes financiers internationaux tels que la Banque Mondiale et la Banque Européenne d'Investissement.

Au cours de ces trois derniers exercices, l'essentiel des emprunts contractés par le FEC a été effectué auprès de ces organismes ; les tirages à ce titre ayant atteint 753 M.DH. L'encours des emprunts extérieurs s'inscrit, de ce fait, en hausse en passant de 1.925 M.DH en 1999 à 2.570 M.DH en 2001.

Le tableau ci-dessous retrace les principales caractéristiques de ces emprunts :

	<i>En M.DH</i>				
	Encours au 31/12/01	Devise	Durée	Taux	
Emprunt BID 2M DI	2,23	Dinar Islamique	18 ans	2,50%	
Emprunt AID 8,5 M.\$	91,17	Dollar US	30 ans	9,28%	
Emprunt AID 9 M.\$	104,36	Dollar US	30 ans	7,29%	
Emprunt AID 15 M.\$	173,93	Dollar US	30 ans	7,55%	
Emprunt BEI 10,038 M.Euros	84,56	Euros	15 ans	5,69%	
Emprunt BEI 33,744 M.Euros	288,27	Euros	14 ans	(2)	
Emprunt BIRD 100 MUS\$	1 016,71	Dollar US	20 ans	6,98%	
Emprunt BIRD 70 MUS\$	595,36	Dollar US	17 ans	(3)	
Emprunt KfW 6 M.DM	31,48	Euros	40 ans	10,00%	
Emprunt KfW 15 M.DM	78,70	Euros	40 ans	9,00%	
Total	2 466,76(1)				

(1) Ces encours ne tiennent pas compte des intérêts courus et non échus et des emprunts de trésorerie pour un montant total de 103,66Mdhs.

(2) Ce prêt se décompose en deux tranches. Le taux d'intérêt de la 1^{ère} est de 1,53% et pour la 2^{ème} il est de 1,02%

(3) Ce prêt se décompose en plusieurs tranches. A chaque tranche correspond un taux d'intérêt.

2- Titres de créances émis : Les émissions sur le marché local au cours de ces trois derniers exercices se sont limitées aux certificats de dépôts pour un montant global de près de 360 M.DH. En l'absence d'émission sur le marché obligataire, l'encours des titres de créances émis s'est ainsi inscrit en baisse en revenant de 2.582 M.DH en 1999 à 1.951 M.DH en 2001.

Structure des dettes financières

	<i>En M.DH</i>					
	2001	Structure	2000	Structure	1999	Structure
Dettes envers les établissements de crédit	2 570,42	56,84%	2 282,76	50,77%	1 920,03	42,64%

A vue						
A terme	2 570,42	56,84%	2 282,76	50,77%	1 920,03	42,64%
Titres de créances émis	1 951,90	43,16%	2 213,27	49,23%	2 582,57	57,36%
Titres de créances négociables	623,38	13,78%	504,48	11,22%	493,53	10,96%
Emprunts obligataires	1 328,52	29,38%	1 708,79	38,01%	2 089,04	46,40%
TOTAL	4 522,32	100,00%	4 496,03	100,00%	4 502,61	100,00%

3- La **provision réglementée** de 9Mdhs concerne la construction du nouveau siège du F.E.C.

4- En liaison avec l'amélioration des résultats, les « **fonds propres** » connaissent une progression de leur niveau, passé de 532,2 M.DH en 1999 à 658,4 M.DH en 2001. L'évolution des capitaux propres ainsi que l'amortissement des lignes d'emprunts obligataires, expliquent dans une large mesure l'amélioration du ratio d'endettement au cours des trois exercices :

	2001	2000	1999
Ratio d'endettement(*)	6,33	6,97	7,67

(*) (Dettes envers établissements de crédit hors écarts de conversion+ titres de créances émis)/Capitaux propres.

LE HORS-BILAN

En M.DH

	2 001	2 000	1 999
Engagements donnés	2 315,05	2 482,47	2 537,88

Engagements reçus	125,55	331,89	724,87
-------------------	--------	--------	--------

Les engagements donnés sont constitués des prêts accordés mais non encore décaissés soit en totalité soit en partie.

Les engagements reçus enregistrent des baisses successives du fait des tirages sur les lignes d'emprunt extérieures contractées par le FEC.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES 2000-2001

En Milliers de DHS

LIBELLE	2001	2000
EMPLOIS		
1/ PRETS DECAISSES (*)	718 480,05	730 028,95
2/ REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	847 989,77	798 586,22
-REMB.EMP.INTERIEURS	660 383,28	617 105,19
-REMB.EMP.EXTERIEURS	187 606,49	181 481,03
3/ DEPENSES BUDGETAIRES	20 421,15	22 728,84
4/ AUTRES DEPENSES (y compris I.S)	52 589,26	55 771,22
TOTAL EMPLOIS	1 639 480,23	1 607 115,23
RESSOURCES		
5/ SOLDE INITIAL DE TRESORERIE	81 107,78	193 081,91
6/ RECOUVREMENTS / PRETS	1 185 064,87	1 156 245,72
7/ RECETTES D'EMPRUNTS	436 548,88	329 476,94
-EMPRUNTS INTERIEURS	198 000,00	16 250,00
-EMPRUNTS EXTERIEURS	198 548,88	313 226,94
-ENCOURS AVANCE A TERME	40 000,00	0,00
8/ AUTRES RECETTES	13 118,94	9 418,44
TOTAL RESSOURCES	1 715 840,47	1 688 223,01
SOLDE FINAL DE TRESORERIE	76 360,24	81 107,78

(*) Ces décaissements correspondent aux virements de fonds effectués suite à un déblocage au titre du prêt.

En terme de flux de trésorerie, le volume des prêts décaissés a atteint 718 Mdhs en 2001 contre 730 en 2000.

Pour la couverture de ses besoins de financement, le FEC a eu recours, en dehors de ses ressources propres :

- aux tirages sur les lignes d'emprunt extérieures pour un montant de 198,54 Mdhs en 2001 et 313,22 Mdhs en 2000 ;
- aux ressources du marché local pour un montant de 198,54 Mdhs en 2001, par le biais d'émissions de Certificats de Dépôts ;
- aux avances du marché monétaire dont l'encours au 31 décembre 2001 s'est élevé à 40 Mdhs.

DONNEES FINANCIERES A FIN JUIN 2002

Comptes de Produits et charges Juin 2001-2002

en MDHS

	2002	2001
Produits d'exploitation bancaire	309,93	289,95
Charges d'exploitation bancaire	152,65	170,72
Produit net bancaire	157,28	119,22
Charges générales d'exploitation	17,57	16,70
Dot.aux prov et pertes sur créances irrécouvrables	25,71	27,19
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	50,90	23,14
Résultat courant	164,88	98,52
Résultat avant impôt	164,71	98,58
Résultat net de l'exercice	99,48	59,54

Tableau de formation des résultats intermediaires Juin 2001 – 2002

en MDHS

	2002	2001
Intérêts et Produits assimilés	309,93	289,95
Intérêts et charges assimilés	152,54	170,72
Marge d'intérêt	157,39	119,22
Marge sur commissions	(0,10)	-
Résultat des opérations de marché	0,00	0,00
Produit net bancaire	157,28	119,22
Résultat brut d'exploitation	139,69	102,57
Resultat courant	164,88	98,52
Résultat net de l'exercice	99,48	59,54

1-Les produits d'exploitation bancaire, constitués principalement des produits des intérêts perçus sur les crédits, se sont inscrits en hausse de 6,9%. Cette hausse s'explique notamment par la progression de l'encours des prêts passé de 4.565 M.dhs en Juin 2001 à 4.750 Mdhs en Juin 2002, ainsi que par les recouvrements des impayés effectués au cours du 1^{er} semestre 2002. Ainsi , le chiffre d'affaires est passé de 283,55 Mdhs au 30 Juin 2001 à 309,93 Mdhs en 2002, soit une progression de 9,30%.

2- Les charges d'exploitation bancaire ont accusé une baisse de 10,5% due notamment à la baisse des charges financières.

3- Le Produit net bancaire :

L'amélioration du niveau des produits bancaires et la baisse des charges expliquent la progression de 31,9% enregistrée au niveau de la marge d'intérêt ainsi que le P.N.B à fin juin 2002.

4- Marge brute :

	2000	2001	Juin 2002
Taux de rendement moyen des prêts	11,82	11,73	11,14

Coût moyen des emprunts	8,54	8,19	7,38
Marge brute %	3,28	3,54	3,76

L'amélioration de la marge brute continue sur sa tendance haussière et ce, suite à l'amélioration du coût moyen des emprunts.

5- Les reprises de provisions et récupérations sur créances amorties ont accusé une progression de 120%, en passant de 23 Mdhs en Juin 2001 à 50Mdhs en Juin 2002. Cette forte progression s'explique principalement par les reprises de provisions sur principal impayé, qui passent de 3Mdhs en Juin 2001 à 22 Mdhs en Juin 2002, suite notamment à l'effort de recouvrement réalisé au cours du 1^{er} semestre 2002.

6- Le résultat courant : Compte tenu du relèvement du niveau du produit net bancaire, et de la forte progression des reprises sur provisions, le résultat courant est passé de 98,52 M dhs en Juin 2001 à 164,88 Mdhs en Juin 2002.

7- Le résultat net de l'exercice s'est également inscrit en hausse de 39,94 Mdhs en passant de 59,54 M DHS en Juin 2001 à 99,48 en Juin 2002.

LE BILAN

A fin Juin 2002, le total du bilan s'est élevé à 5.639,78MDHS, marquant une progression de 2,98% par rapport à la même période de l'année 2001.

ACTIF	Juin 2002	Juin 2001
-------	-----------	-----------

Valeurs en caisse, Trésor public	251,77	22,12
Créances sur les établissements de crédit	2,67	90,79
Créances sur la clientèle	5.040,86	4.809,50
Crédits à l'équipement	4.908,56	5.091,43
Crédits immobiliers	16,81	14,60
Crédits de trésorerie et de la consommation	1,52	1,62
Autres crédits	113,96	(298,16)
Autres actifs	319,20	527,27
Titres de participation	0,02	0,02
Immobilisations incorporelles	0,79	1,19
Immobilisations corporelles	24,44	25,61
Total actif	5.639,78	5.476,54

PASSIF	Juin 2002	Juin 2001
Banques centrales, Trésor public	40,00	0,00
Dettes envers les établissements de crédit	2.451,57	2.554,79
Titres de créances émis	2.205,35	2.132,92
Autres passifs	185,18	152,88
Provisions pour risques et charges	27,35	16,84
Réserves et primes liées au capital	157,54	157,54
Capital	354,85	354,85
Résultats nets en instance d'affectation	118,41	47,14
Résultat net de l'exercice	99,48	59,54
Total passif	5.639,78	5.476,54

Les grandes masses du bilan ont connu les évolutions suivantes :

Actif

1- Créances sur la clientèle :

- **Crédits à l'équipement** : la baisse constatée au niveau de ce poste s'explique par le reclassement sus-mentionné de l'encours des clients compromis en créances en souffrance. La reprise de l'activité au cours de ce premier semestre 2002, s'est traduite, en effet, par une progression de l'encours des prêts, passé de 4.565 M.DH en juin 2001 à 4.750 M.DH en juin 2002.

➤ **Autres Crédits** :

Les principales composantes de ce poste ont évolué comme suit au 30 Juin 2002.

	Juin 2002	Déc 2001	Juin 2001
Créances en souffrance	791	817	646(*)
Agios réservés	-360	-339	-280
Provisions	-317	-342	-320

Total Autres crédits	114	136	46
-----------------------------	------------	------------	-----------

N.B : (*) Donnée retraitée à des fins de comparaison.

- Les Créances en souffrance cumulées, telles que définies par Bank Al Maghrib, ont atteint à fin Juin 2002, un volume de 791,57Mdhs, contre 646,57 Mdhs à fin juin 2001.
- Les agios réservés correspondant aux intérêts décomptés sur les arriérés s'élévent en 2002 à 360,38 Mdhs contre 280,33 Mdhs en 2001.
- Les provisions : leur montant s'élève en 2002 à 317,23 Mdhs contre 320,17 Mdhs en 2001.

Provisionnement des créances de 1999 à juin 2002

(en MDH)	06/2002	2001	2000	1999
Créances sur la clientèle brutes	5 718,48	5 638,41	5 423,97	5 204,48
Créances pré-douteuses	5,42	16,11	46,91	34,65
Créances douteuses	22,78	13,06	151,09*	19,81
Créances compromises	763,37	788,48	413,84*	375,53*
Total des créances en souffrance	791,57	817,65	611,84	429,99
Provisions des créances en souffrance	317,23	342,22	316,24	231,04
Agios réservés	360,38	339,69	254,66	172,20
Taux de couverture des créances en souffrance (Provisions + Agios réservés)	85,60%	83,40%	93,31%	93,78%
Taux de couverture des créances en souffrance (Provisions /Créances en souffrance)	40%	41,85%	51,68%	53,73%
Taux des créances en souffrance	13,84%	14,50%	11,28%	8,26%

(*) Données retraitées à titre comparatif.

2-Autres actifs : une baisse de 39,4% a été constatée au cours du premier semestre 2002 par rapport à 2001, s'expliquant principalement par la baisse des écarts de conversion sur emprunts extérieurs.

Passif

- **Les dettes envers les établissements de crédit** ainsi que les **emprunts obligataires** enregistrent une baisse s'expliquant par l'amortissement du principal des lignes existantes et l'absence de nouvelles émissions.

- Les émissions de **certificat de dépôt** qui ont permis de mobiliser des montants de 198 MDHS au cours du deuxième semestre 2001, et 275,2 MDHS en Juin 2002, expliquent la hausse constatée au niveau de ce poste du bilan.

Structure des dettes financières

	juin-02	Structure	juin-01	Structure
Dettes envers les établissements de crédit	2 451,57	52,64%	2 554,79	54,50%
Titres de créances émis	2 205,35	47,36%	2 132,92	45,50%
TOTAL	4 656,92	100,00%	4 687,71	100,00%

- Bénéficiant d'une amélioration continue des résultats, **les fonds propres** ont vu leur niveau progresser en passant de 594,5 à fin juin 2001 à 715,1 en juin 2002.

PARTIE VI

PERSPECTIVES D'AVENIR

PERSPECTIVES D'AVENIR

Le développement des infrastructures de base constitue un des défis majeurs que les collectivités locales sont appelées à relever à court et moyen terme.

Le processus de réforme en matière de décentralisation et de déconcentration place, à cet égard, les collectivités locales au cœur du dispositif visant l'amélioration du taux de couverture des besoins des populations en prestations de base et la création des conditions favorables à une croissance durable.

L'enjeu pour les collectivités locales est d'autant plus crucial que les données récentes issues du plan quinquennal font apparaître des besoins en investissements excédant les 100 milliards de dirhams alors que les ressources propres demeurent bien en deçà des exigences requises à cet effet. L'appel à des ressources externes s'avère un facteur clé pour la mise en place des équipements publics locaux.

Dans un tel contexte, la demande de crédit émanant des collectivités locales devrait s'accroître plus rapidement que lors des cinq dernières années. Principal bailleur de fonds des collectivités locales, le F.E.C devrait contribuer à la dynamisation des investissements des communes.

Pour les cinq années 2002-2006, et compte tenu des besoins des équipements des collectivités locales, le F.E.C projette de relever, de manière significative, le niveau d'activité des prêts en portant à près de 15% le taux moyen de progression annuelle des engagements et des décaissements. Sur la base de ce rythme de croissance, les objectifs fixés pour les engagements et les décaissements sont arrêtés comme suit :

Mdhs	2002	2003	2004	2005	2006
Engagements	1.200	1.320	1.450	1.600	1.760
Décaissements	1.200	1.320	1.490	1.745	2.094

Les projections financières découlant de ce niveau d'activité escompté, se présentent comme suit :

NB : Etant donné que les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain, les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées.

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

En M.DHS

	2001 Réal	2002	2003	2004	2005	2006
Intérêts des prêts	521,77	548,36	568,15	606,99	659,69	728,63
Autres produits	4,21	5,00	5,00	5,00	5,00	5,00
Total produits	525,98	553,36	573,15	611,99	664,69	733,63
Frais généraux	23,45	35,18	37,83	38,97	40,14	41,35
Dotations aux amortissements	13,31	9,96	9,68	9,85	9,96	10,15
Charges financières	335,3	381,73	375,89	377,88	433,87	479,28
Total charges	372,06	426,87	423,40	426,70	483,97	530,78
Résultat brut d'exploitation	153,92	126,49	149,75	185,29	180,72	202,85
Résultat net	71,27	76,39	90,44	111,91	109,15	122,52

PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

En M.DHS

	2001 Réal	2002	2003	2004	2005	2006
Valeurs en caisse	41,75	14,66	16,95	2,56	22,35	17,71
Créances sur la clientèle	4 982,47	5 378,94	5 971,48	6 676,72	7 480,57	8 765,74
Autres actifs	487,71	232,74	252,21	312,90	359,39	362,23
Immobilisations nettes	26,63	27,16	31,38	34,25	37,00	39,67
Total Actif	5 538,56	5 653,53	6 272,05	7 046,46	7 899,34	9 185,38
Dettes envers les établissements de crédit	2 570,42	2 200,72	2 056,88	1 891,03	1 705,88	1 501,22
Titres de créances émis	1 951,90	2 347,83	2 962,57	3 684,37	4 555,37	5 786,42
Autres passifs	286,02	324,51	384,32	490,90	566,66	720,73
Provisions pour risques	16,76	16,58	16,58	16,58	16,58	16,58
Capitaux propres & réserves						
Hors dotations de l'Etat	559,54	637,40	701,95	778,29	874,13	957,58
Résultat brut d'exploitation	153,92	126,49	149,75	185,29	180,72	202,85
Total Passif	5 538,56	5 653,53	6 272,05	7 046,46	7 899,34	9 185,38

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES

En M.DHS

	2001 Réal	2002	2003	2004	2005	2006

Décassements	718,48	1 200,00	1 320,00	1 491,60	1 745,17	2 094,20
Remboursements emprunts	847,99	917,82	1 225,00	1 091,92	1 418,04	1 593,43
Dépenses budgétaires	20,42	41,79	44,09	44,20	45,38	46,60
Autres dépenses	52,59	60,00	25,00	26,00	27,00	28,00
Total emplois	1 639,48	2 219,62	2 614,09	2 653,72	3 235,59	3 762,24
Solde initial de trésorerie	81,11	76,28	14,66	16,94	22,56	22,35
Recouvrements des prêts	1 185,06	1 230,99	1 294,36	1 386,34	1 561,39	1 712,60
Nouvelles dettes de financement	436,55	926,00	1 320,00	1 270,00	1 670,00	2 040,00
Autres ressources	13,05	1,00	2,00	3,00	4,00	5,00
Total ressources	1 715,77	2 234,28	2 631,04	2 676,29	3 257,95	3 779,95
<i>Solde de trésorerie</i>	<i>76,28</i>	<i>14,66</i>	<i>16,94</i>	<i>22,56</i>	<i>22,35</i>	<i>17,70</i>

Ces projections font ressortir des besoins en mobilisation de ressources portant sur des montants de l'ordre de 926 Mdhs en 2002, y compris l'émission obligataire objet de cette note d'information, à 2 Milliards dhs en 2006, que le F.E.C envisage de mobiliser sur le marché local.

Compte tenu des prévisions d'activité, une progression des résultats d'exploitation est envisagée dans des niveaux allant de 126,49 Mdhs en 2002 à 202,85 Mdhs en 2006.

PARTIE VII

FACTEURS DE RISQUE

- › Risques afférents à l'activité du FEC
- › Faits exceptionnels et litiges

RISQUES AFFERENTS A L'ACTIVITE DU FEC

En raison de la nature des créances du FEC et du contexte qui entoure les opérations de mobilisation des ressources, le FEC se trouve dans une situation particulière face aux risques généralement liés à l'activité d'intermédiation : risque de contrepartie, risque de change et risque de taux d'intérêt.

1. Risque de contrepartie

La clientèle du FEC est constituée des collectivités locales et de leurs démembrements (régies). Les prêts accordés aux collectivités locales sont assortis d'une obligation légale prévoyant l'inscription obligatoire des annuités des prêts FEC dans les budgets des collectivités emprunteuses. Les créances du FEC sur les collectivités locales ne présentent pas, de ce fait, les risques caractérisant les créances sur les entités privées.

Ce dispositif réglementaire ne couvre pas les prêts accordés aux régies et aux sociétés publiques de droit privé, qui présentent des risques similaires à ceux des créances bancaires. Il y a lieu de noter que les prêts accordés aux régies représentent une faible part. Leur encours au 30/06/2002 représente 3,46% de l'encours total. Quant aux prêts accordés aux sociétés publiques, dont l'encours au 30/06/2002 représente 0,28% de l'encours total, sont assortis de suretés réelles.

En vue de renforcer les outils actuels d'évaluation du risque de crédit, le F.E.C procède actuellement à la mise en place d'un système de notation (scoring). Cet outil dont la conception a été menée avec le concours d'un cabinet-conseil, doit permettre notamment de procéder à une classification de la clientèle par niveau de risque et de fixer selon le cas le niveau d'engagement maximum acceptable pour l'établissement.

2. Risque de change

Une part de plus en plus importante des ressources actuelles du FEC a été mobilisée sur les marchés extérieurs qui représentent 47% de l'encours global. Ces emprunts en devises, sensibles aux fluctuations du taux de change, sont susceptibles, par conséquent, de donner lieu à des pertes de change.

Le FEC est cependant prémuni contre le risque de change afférent à ces emprunts. Abstraction faite d'une part marginale des emprunts extérieurs (2,9% de l'encours global des emprunts en devise), ce risque est, en effet, assumé par l'Etat dans le cadre d'un système de couverture de change convenu entre les deux parties. En vertu de ce système, décrit ci-dessous, la mobilisation d'un emprunt extérieur s'apparente, pour le FEC, à un endettement en Dirhams .

La couverture du risque de change afférent à une grande partie des emprunts extérieurs mobilisés par le F.E.C est prise en charge par le Trésor, dans le cadre d'un système propre à chaque ligne de prêt. Par ailleurs, la couverture du risque de change relatif aux emprunts contractés auprès de la KfW, se fait par le biais d'un mécanisme convenu avec le bailleur de fonds.

1- Le système de couverture convenu avec le Trésor prévoit la prise en charge, par ce dernier, des pertes de change découlant des emprunts extérieurs. En contrepartie de cette couverture, le FEC est tenu de procéder aux versements suivants dans un compte ouvert dans ses livres au nom du Trésor et ce à titre de contributions :

- le produit d'une commission flat de 1% à la charge des bénéficiaires, à prélever sur le montant des crédits accordés à la clientèle;
- les gains de change constatés;
- le produit d'un différentiel d'intérêt résultant de la différence entre le taux d'intérêt dudit emprunt et un taux de référence.

Ce système de couverture est appliqué à l'ensemble des emprunts extérieurs, dont l'encours s'établit à 2.466,76 M.DH, exception faite de deux emprunts d'un montant global de 21 M.DM (110,18 M.DH) qui fait l'objet d'un autre mécanisme de couverture.

2- Ce deuxième mécanisme de couverture du risque de change concerne deux emprunts concessionnels mobilisés à des taux d'intérêt inférieurs à 1%. Cette couverture est assurée au moyen d'un compte alimenté par un différentiel d'intérêt allant de 7 à 8%, prélevé sur les prêts, ainsi que les gains de change.

3. Risque de taux et de liquidité

A l'instar de tous les établissements bancaires, le FEC se trouve exposé au risque de taux d'intérêt et de liquidité. Une attention particulière doit être accordée, de ce fait, à la gestion des actifs et des passifs notamment par une politique d'adossement appropriée.

Une première mesure, prise dans ce cadre, a consisté en la mise en place de prêts à taux variables. Une part importante des emprunts extérieurs étant assortie de taux variable, le portefeuille de prêt se trouve, aujourd'hui, prémuni pour une large part contre le risque de taux d'intérêt.

La gestion de ces risques de taux et de liquidité a été renforcée, par ailleurs en 2002, par la mise en place d'une application (ALM) permettant une gestion active de ses actifs et passifs. Cette application contribuera ainsi à la maîtrise des résultats de l'établissement par l'évaluation et la prise en compte de l'impact des fluctuations des taux d'intérêt sur sa rentabilité.

FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la date de l'établissement du présent rapport, le Fonds d'Équipement Communal ne connaît pas de faits exceptionnels ni de litiges, susceptibles d'affecter sa situation financière.

PARTIE VIII

ANNEXES

Données comptables et financières

‣ 1999 - 2001

‣ Juin 2001 - 2002

Taux de Référence TAM.BTN52W
(Principes, conventions et mode de calcul)

DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

Principes et méthodes comptables utilisées par le FEC

Méthodes d'évaluation appliquées

◇ Le F.E.C applique les méthodes d'évaluation prévues par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) entré en vigueur depuis le 1/1/2000. Les états de synthèse sont présentés conformément aux dispositions du PCEC.

Etat des dérogations

Au cours des exercices 1999-2001, la situation des dérogations relevées est comme suit :

◇ dérogation aux principes comptables fondamentaux : néant

◇ dérogation aux méthodes d'évaluation : néant

◇ dérogation aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse : néant

ETATS FINANCIERS**BILANS 1999-2001**

A C T I F	2001	2 000	1 999
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service chèques postaux	37 098 221,45	1 323 902,57	29 812 099,55

Créances sur les établissements de crédit et assimilés	4 661 854,63	109 989 910,73	152 633 513,44
A vue	3 087 780,53	48 987 111,15	151 000 000,00
A terme	1 574 074,10	61 002 799,58	1 633 513,44
Créances sur la clientèle	4 956 498 802,47	4 852 274 012,72	4 801 244 391,69
Crédits de trésorerie et de la consommation	1 806 670,41	1 917 093,47	1 993 834,68
Crédits à l'équipement	4 804 286 747,27	5 148 239 464,64	5 006 978 433,05
Crédits immobiliers	14 662 447,87	15 047 122,26	13 065 008,23
Autres crédits	135 742 936,92	(312 929 667,65)	(220 792 884,27)
Autres actifs	457 653 750,02	310 450 115,74	208 821 169,12
Titres de participation et emplois assimilés	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Immobilisations incorporelles	966 398,62	1 316 193,75	0,00
Immobilisations corporelles	25 629 457,01	26 796 161,17	28 296 020,31
TOTAL ACTIF	5 482 533 484,20	5 302 175 296,68	5 220 832 194,11

P A S S I F	2001	2 000	1 999
Banques centrales, Trésor public	-	4 234,05	-
Service chèques postaux			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 570 420 492,31	2 282 762 624,20	1 925 645 073,07
A vue	-	-	5 611 753,53
A terme	2 570 420 492,31	2 282 762 624,20	1 920 033 319,54
Titres de créances émis	1 951 897 550,21	2 213 267 817,13	2 582 574 066,88
Titres de créance négociables	623 380 306,25	504 475 927,90	493 530 043,88
Emprunts obligataires	1 328 517 243,96	1 708 791 889,23	2 089 044 023,00
Autres passifs	301 827 348,65	229 840 713,98	180 426 796,48
Provisions pour risques et charges	27 566 357,42	16 753 263,41	19 782 450,40
Réserves et primes liées au capital	157 545 451,44	157 545 451,44	112 846 624,93
Capital	354 858 355,84	354 858 355,84	354 858 355,84
Résultats nets en instance d'affectat.	47 142 836,63	-	-
Résultat net de l'exercice	71 275 091,70	47 142 836,63	44 698 826,51
TOTAL PASSIF	5 482 533 484,20	5 302 175 296,68	5 220 832 194,11

HORS-BILANS 1999-2001

HORS BILAN	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999

ENGAGEMENTS DONNES	2 315 054 573,14	2 482 478 359,14	2 537 882 886,00
Engagements de financement donnés en faveur d'E.C. et assimilés	-	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	2 315 054 573,14	2 482 478 359,14	2 537 882 886,00
Engagements de garantie d'ordre d'E.C. et assimilés	-	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-
Titres achetés à réméré	-	-	-
Autres titres à livrer	-	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	125 555 571,98	331 891 042,64	724 877 280,77
Engagements de financement reçus d'E.C. et assimilés	125 555 571,98	331 891 042,64	724 877 280,77
Engagements de garantie reçus d'E.C. et assimilés	-	-	-
Engts de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-	-
Titres vendus à réméré	-	-	-
Autres titres à recevoir	-	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

LIBELLE	2001	2000	1999
Produits d'exploitation bancaire	525 694 791,00	561 471 247,19	585 846 739,48
Intérêts et autres produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	3 924 365,45	4 097 333,57	7 793 175,64
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	521 770 425,55	557 373 913,62	578 053 563,84
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	0,00	0,00

Produits sur titres de propriété	0,00	0,00	0,00
Produits sur immob.en crédit bail et en location	0,00	0,00	0,00
Commissions sur prestation de service	0,00	0,00	0,00
Autres produits bancaires	0,00	0,00	0,00
Charges d'exploitation bancaire	335 305 621,66	358 107 812,57	386 844 433,42
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissts de crédit	138 492 604,12	120 908 185,19	115 096 853,48
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00	0,00
Int.& charges assimilées sur titres de créance émis	195 784 653,69	236 226 034,98	271 746 016,24
Charges sur immobilisations en crédit bail et en loc.	0,00	0,00	0,00
Autres charges bancaires	1 028 363,85	973 592,40	1 563,70
Produit net bancaire	190 389 169,34	203 363 434,62	199 002 306,06
Produits d'exploitation non bancaires	283 727,00	55 900,00	48 550,00
Charges d'exploitation non bancaires	152 547,30	138 432,16	343 291,00
Charges générales d'exploitation	36 604 886,42	32 168 096,85	34 431 450,28
Charges de personnel	18 603 969,93	16 750 662,33	17 886 591,76
Impôts et taxes	72 665,80	61 219,80	53 328,80
Charges externes	4 372 229,52	3 505 171,90	5 547 644,00
Autres charges générales d'exploiatation	250 072,69	40 073,69	0,00
Dotations aux amortissements et aux provisions des immos corporelles et incorporelles	13 305 948,48	11 810 969,13	10 943 885,72
Dot. Prov. & pertes sur créances irrécouv.	91 044 670,94	140 275 250,89	103 958 668,76
Dotations aux provisions aux créances et engagements par signature en souffrance	80 059 182,11	133 926 021,64	89 073 457,90
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00
Autres dotations aux provisions	10 985 488,83	6 349 229,25	14 885 210,86
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	54 258 065,16	55 814 473,37	10 148 390,00
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	54 085 670,34	46 436 057,13	10 148 390,00
Récupération sur créances amorties	0,00	0,00	0,00
Autres reprises de provisions	172 394,82	9 378 416,24	0,00
Résultat courant	117 128 856,84	86 652 028,09	70 465 836,02
Produits non courants	1 365 426,97	436 488,14	4 799 694,00
Charges non courantes	354 138,86	9 035 495,32	1 125 752,62
Résultat avant impôt	118 140 144,95	78 053 020,91	74 139 777,40
Impôt sur les résultats	46 865 053,25	30 910 184,28	29 440 951,00
Résultat net de l'exercice	71 275 091,70	47 142 836,63	44 698 826,40

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS INTERMEDIAIRES

LIBELLE	2001	2000	1999
Intérêts et produits assimilés	525 694 791,00	561 471 247,19	572 897 128,88
Intérêts et charges assimilés	334 277 257,81	357 134 220,18	383 779 346,42
Marge d'intérêt	191 417 533,19	204 337 027,01	189 117 782,46
Produits sur immobilisations en crédit bail & en location	0,00	0,00	0,00

Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	0,00	0,00	0,00
Résultat des opérations de crédit bail et de location	0,00	0,00	0,00
Commissions perçues	0,00	0,00	5 156 434,96
Commissions servies	1 028 363,85	973 592,39	2 722 294,66
Marge sur commissions	(1 028 363,85)	(973 592,39)	2 434 140,30
Résultat des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00	0,00
Résultat des opérations sur titres de placement	0,00	0,00	0,00
Résultat des opérations de change	0,00	0,00	0,00
Résultat des opérations sur produits dérivés	0,00	0,00	0,00
Résultat des opérations de marché	0,00	0,00	0,00
Divers autres produits bancaires	0,00	0,00	7 793 175,64
Diverses autres charges bancaires	0,00	0,00	342 792,34
Produit net bancaire	190 389 169,34	203 363 434,62	199 002 306,06
Résultat des opérations sur immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation non bancaires	283 727,00	55 900,00	48 500,00
Autres charges d'exploitation non bancaires	152 547,30	138 432,16	343 291,00
Charges générales d'exploitation	36 604 886,42	32 168 096,85	34 431 450,28
Résultat brut d'exploitation	153 915 462,62	171 112 805,61	164 276 064,78
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	25 973 511,77	87 489 964,51	78 925 067,90
Autres dotations nettes de reprises aux prov.	(10 813 094,01)	(3 029 186,99)	14 885 210,86
Résultat courant	117 128 856,84	86 652 028,09	70 465 786,02
Résultat non courant	1 011 288,11	(8 599 007,18)	3 673 991,49
Impôt sur les résultats	46 865 053,25	30 910 184,28	29 440 951,00
Résultat net de l'exercice	71 275 091,70	47 142 836,63	44 698 826,51

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

LIBELLE	2001	2000	1999
Résultat net de l'exercice	71 275 091,70	47 142 836,63	44 698 826,51
Dotations aux amorti et aux provisions des immobilisations incorpor et corporelles	13 305 948,48	11 810 969,13	11 196 162,72

Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions pour risques généraux	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions réglementées	9 000 000,00	0,00	0,00
Dotations non courantes	0,00	0,00	0,00
Reprises de provisions	0,00	0,00	0,00
Plus values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	123 000,00	0,00	0,00
Moins values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00	0,00
plus value de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Moins value de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Reprises de subvention d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
Capacité d'autofinancement	93 458 040,18	58 953 805,76	55 894 989,23
Bénéfices distribués	0,00	0,00	0,00
Autofinancement	93 458 040,18	58 953 805,76	55 894 989,23

TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES 2000-2001

LIBELLE	2001	2000
EMPLOIS		
1/ PRETS DECAISSES	718 480,05	730 028,95
- Collectivités Locales	671 854,36	

- Régies Autonomes	46 625,69	
2/ REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	847 989,77	798 586,22
-REMB.EMP.INTERIEURS	660 383,28	617 105,19
-REMB.EMP.EXTERIEURS	187 606,49	181 481,03
3/ DEPENSES BUDGETAIRES	20 421,15	22 728,84
-DEP.FONCTIONNEMENT	18 779,42	
-DEP.EQUIPEMENT	1 641,73	
4/ AUTRES DEPENSES (y compris I.S)	52 589,26	55 771,22
TOTAL EMPLOIS	1 639 480,23	1 607 115,23
RESSOURCES		
5/ SOLDE INITIAL DE TRESORERIE	81 107,78	193 081,91
6/ RECOUVREMENTS / PRETS	1 181 434,44	1 155 547,33
-RECVT./PRETS C.L	1 151 206,06	
-RECVT./PRETS R.A	30 228,38	
7/ RECOUVREMENTS / RIST.INT.	3 630,43	698,39
8/ RECETTES D'EMPRUNTS	436 548,88	329 476,94
-EMPRUNTS INTERIEURS	198 000,00	16 250,00
-EMPRUNTS EXTERIEURS	198 548,88	313 226,94
-ENCOURS AVANCE A TERME	40 000,00	
9/ AUTRES RECETTES	13 118,94	9 418,44
TOTAL RESSOURCES	1 715 840,47	1 688 223,01
SOLDE FINAL DE TRESORERIE	76 360,24	81 107,78

ETAT B2

CREDITS A LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2001

En Milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2001
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
CREDITS DE TRESORERIE					0,00
- Comptes à vue débiteurs					0,00
- Créances commerciales sur le Maroc					0,00
- Crédits à l'exportation					0,00
- Autres crédits de trésorerie					0,00
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 807,00	1 807,00
CREDITS A L'EQUIPEMENT	4 548 046,00				4 548 046,00
CREDITS IMMOBILIERS				14 662,00	14 662,00
AUTRES CREDITS	-681 904,00				-681 904,00
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE					
INTERETS COURUS A RECEVOIR	256 241,00				256 241,00
CREANCES EN SOUFFRANCE	817 647,00				817 647,00
- Créances pré-douteuses	16 108,00				16 108,00
- Créances douteuses	13 063,00				13 063,00
- Créances compromises	788 476,00				788 476,00
TOTAL	4 940 030,00	0,00	0,00	16 469,00	4 956 499,00

ETAT B2**CREDITS A LA CLIENTELE AU 31 DECEMBRE 2000**

En Milliers de DH

CREANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 31/12/2001
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle	
CREDITS DE TRESORERIE					0,00
- Comptes à vue débiteurs					0,00
- Créances commerciales sur le Maroc					0,00
- Crédits à l'exportation					0,00
- Autres crédits de trésorerie					0,00
CREDITS A LA CONSOMMATION				1 917,00	1 917,00
CREDITS A L'EQUIPEMENT	4 918 688,00				4 918 688,00
CREDITS IMMOBILIERS				15 047,00	15 047,00
AUTRES CREDITS	-570 904,00				-570 904,00
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE					
INTERETS COURUS A RECEVOIR	229 551,00				229 551,00
CREANCES EN SOUFFRANCE	257 975,00				257 975,00
- Créances pré-douteuses	46 753,00				46 753,00
- Créances douteuses	60 870,00				60 870,00
- Créances compromises	150 352,00				150 352,00
TOTAL	4 835 310,00	0,00	0,00	16 964,00	4 852 274,00

ETAT B9

**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES
DU 01/01/2001 AU 31/12/2001**

En Milliers de DH

IMMOBILISATIONS	Montant brut au début de l'exercice	Montant des	Montant des	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions				Montant net à la fin de l'exercice
		acquisitions au cours de l'exercice	cessions ou retraits au cours de l'exercice		Montant des amortis. et/ou prov début de l'ex.	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortis. sur immo. sorties	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 755,00	111,00	0,00	1 866,00	439,00	461,00	0,00	900,00	966,00
- Droit au bail	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Immobilisations en recherche et développement	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1 755	111	0	1 866	439	461	0	900	966
- Immobilisations incorporelles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	44 984	2 044	1 051	45 977	18 187	3 212	1 051	20 348	25 629
- IMMEUBLES D'EXPLOITATION	26 448	152	0	26 600	8 729	1 599	0	10 328	16 272
. Terrain d'exploitation	3 507	0	0	3 507	0	0	0	0	3 507
. Immeubles d'exploitation, Bureaux	21 995	152	0	22 147	8 601	1 567	0	10 168	11 979
. Immeubles d'exploitation, Logements de fonction	946	0	0	946	128	32	0	160	786
- MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	11 869	1 892	1 051	12 710	7 880	1 362	1 051	8 191	4 519
. Mobilier de bureau d'exploitation	3 767	80	0	3 847	2 233	378	0	2 611	1 236
. Matériel de bureau d'exploitation	721	0	0	721	580	68	0	648	73
. Matériel informatique	5 563	1 213	159	6 617	3 529	735	159	4 105	2 512
. Matériel roulant rattaché à l'exploitation	1 818	599	892	1 525	1 538	181	892	827	698
. Autres matériels d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- AUTRES IMMOB. CORPORELLES D'EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITAT.	6 667	0	0	6 667	1 578	251	0	1 829	4 838
. Terrains hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Immeubles hors exploitation	5 545	0	0	5 545	872	138	0	1 010	4 535
. Mobilier et matériel hors exploitation	1 122	0	0	1 122	706	113	0	819	303
. Autres immobilisations corporelles hors exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	46 739	2 155	1 051	47 843	18 626	3 673	1 051	21 248	26 595

ETAT B9 Bis

**PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS
OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS
DU 01/01/2001 AU 31/12/2001**

En Milliers de DH

Date de cession ou de retrait	Nature	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
19/02/2001	Matériel informatique	91,00	91,00	-	-	-	-
30/05/2001	Matériel informatique	34,00	34,00	-	-	-	-
31/05/2001	Matériel de Transport	238,00	238,00	-	30,00	30,00	-
13/06/2001	Matériel informatique	34,00	34,00	-	-	-	-
21/12/2001	Matériel de Transport	222,00	222,00	-	38,00	38,00	-
21/12/2001	Matériel de Transport	432,00	432,00	-	55,00	55,00	-
	TOTAL	1 051,00	1 051,00	-	123,00	123,00	-

ETAT B14

**PROVISIONS
DU 01/01/2001 AU 31/12/2001**

En Milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/2000	Dotations	Reprises	Autres variation s	Encours 31/12/2001
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	316 242,00	80 059,00	54 085,00	0,00	342 216,00
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur la clientèle	316 242,00	80 059,00	54 085,00	0,00	342 216,00
Titres de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de participation et emplois assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	16 753,00	10 985,00	172,00	0,00	27 566,00
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change	491,00	0,00	141,00	0,00	350,00
Provisions pour risques généraux	1 009,00	0,00	31,00	0,00	978,00
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour autres risques et charges	15 253,00	1 985,00	0,00	0,00	17 238,00
Provisions réglementées	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
TOTAL GENERAL	332 995,00	91 044,00	54 257,00	0,00	369 782,00

ETAT B14

**PROVISIONS
DU 01/01/2000 AU 31/12/2000**

En Milliers de DH

PROVISIONS	Encours 31/12/1999	Dotations	Reprises	Autres variation s	Encours 31/12/2000
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR :	231 035,00	133 926,00	46 436,00	2 283,00	316 242,00
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances sur la clientèle	231 035,00	133 926,00	46 436,00	2 283,00	316 242,00
Titres de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de participation et emplois assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en crédit-bail et en location	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	19 782,00	6 349,00	9 378,00	0,00	16 753,00
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques de change	734,00	0,00	243,00	0,00	491,00
Provisions pour risques généraux	1 015,00	0,00	6,00	0,00	1 009,00
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour autres risques et charges	18 033,00	6 349,00	9 129,00	0,00	15 253,00
Provisions réglementées	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	250 817,00	140 275,00	55 814,00	2 283,00	332 995,00

ETAT B21

**VALEURS ET SURETES RECUES OU DONNEES EN GARANTIE
AU 31 DECEMBRE 2001**

en milliers de DH

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles		N E A N T	
TOTAL			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées Autres titres Hypothèques Autres valeurs et sûretés réelles		N E A N T	
TOTAL	0		0

ETAT B23

**CONCENTRATION DES RISQUES SUR
UN MEME BENEFICIAIRE
31 DECEMBRE 2001**

En Milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Crédits par décaissement	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres	
			Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
1	93 370	93 370	0	0

ETAT B23

**CONCENTRATION DES RISQUES SUR
UN MEME BENEFICIAIRE
31 DECEMBRE 2000**

En Milliers de DH

Nombre	Montant global des risques	Crédits par décaissement	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres	
			Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
2	159 508	159 508	0	0

ETAT C2

**ETAT D'AFFECTION DES RESULTATS INTERVENUS
AU COURS DE L'EXERCICE
AU 31 DECEMBRE 2001**

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER (Décision du Conseil d'Administration du)		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
- Report à nouveau		- Réserve légale	
- Résultats nets en instance d'affectation	47 143	- Autres réserves non encore affecté	
- Résultat net de l'exercice		- Tantièmes	
- Prélèvements sur les réserves		- Dividendes	
- Autres prélèvements		- Autres affectations (*)	47 143
		- Report à nouveau	
TOTAL A	47 143	TOTAL B	47 143

Total A = Total B

(*) Affectation dans l'attente d'une décision du Conseil d'Administration

ETAT C2

**ETAT D'AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUS
AU COURS DE L'EXERCICE
AU 31 DECEMBRE 2000**

	MONTANT		MONTANT
A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER (Décision du Conseil d'Administration du)		B. AFFECTATION DES RESULTATS	
- Report à nouveau		- Réserve légale	
- Résultats nets en instance d'affectation	-	- Autres réserves	44 698 826
- Résultat net de l'exercice 1999	44 698 826	- Tantièmes	
- Prélèvements sur les réserves		- Dividendes	
- Autres prélèvements		- Autres affectations	
		- Report à nouveau	
TOTAL A	44 698 826	TOTAL B	44 698 826

ETAT C4

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I - DATATION

. Date de clôture (1)	31-déc.-01
. Date d'établissement des états de synthèse (2)	31-mars-02
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	

II - EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLE A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	N E A N T
	. Défavorables

ETAT C4

DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS

I - DATATION

. Date de clôture (1)	31-déc.-00
-----------------------	------------

. Date d'établissement des états de synthèse (2) 31-mars-01

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement de délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse

**II - EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT
A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON
RATTACHABLE A CET EXERCICE ET
CONNUS AVANT LA 1ERE
COMMUNICATION
EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

Dates	Indications des événements
	. Favorables
	N E A N T
	. Défavorables

ETATS FINANCIERS A FIN JUIN 2002-2001

BILANS JUIN 2001-2002

A C T I F	JUIN 2002	JUIN 2001
Valeurs en caisse, Banques centrales	251 779 645	22 124 331
Trésor public, Service chèques postaux		
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2 676 218	90 794 012
A vue	2 318 529	87 237 224

A terme	357 690	3 556 788
Créances sur la clientèle	5 040 865 248	4 809 506 816
Crédits de trésorerie et de la consommation	1 527 430	1 620 945
Crédits à l'équipement	4 908 566 188	5 091 437 983
Crédits immobiliers	16 810 246	14 608 031
Autres crédits	113 961 384	(298 160 143)
Autres actifs	319 205 610	527 279 505
Titres de participation et emplois assimilés	25 000	25 000
Immobilisations incorporelles	794 034	1 199 678
Immobilisations corporelles	24 442 034	25 615 404
TOTAL ACTIF	5 639 787 790	5 476 544 746

P A S S I F	JUIN 2002	JUIN 2001
Banques centrales, Trésor public	40 000 000	0
Service chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 451 577 979	2 554 796 563
A vue	0	0
A terme	2 451 577 979	2 554 796 563
Titres de créances émis	2 205 356 537	2 132 928 862
Titres de créance négociables	917 367 683	452 802 178
Emprunts obligataires	1 287 988 854	1 680 126 684
Autres passifs	185 188 470	152 886 230
Provisions pour risques et charges	27 357 341	16 844 121
Réserves et primes liées au capital	157 545 451	157 545 451
Capital	354 858 356	354 858 356
Résultats nets en instance d'affectation	118 417 928	47 142 837
Résultat net de l'exercice	99 485 728	59 542 326
TOTAL PASSIF	5 639 787 790	5 476 544 746

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES JUIN 2001-2002

LIBELLE	JUIN 2002	JUIN 2001
Produits d'exploitation bancaire	309 934 850,99	289 958 151,00
Intérêts et autres produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	0,00	1 664 155,00
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	309 934 850,99	288 293 996,00
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	0,00	0,00
Produits sur titres de propriété	0,00	0,00
Produits sur immobilisations en crédit bail et en location	0,00	0,00

Commissions sur prestation de service	0,00	0,00
Autres produits bancaires	0,00	0,00
Charges d'exploitation bancaire	152 651 368,24	170 728 670,00
Intérêts et charges assimilées sur sur opérations avec les établissements de crédit	65 650 243,37	68 544 276,00
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	86 894 562,00	102 183 958,00
Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	0,00	0,00
Autres charges bancaires	106 562,87	436,00
Produit net bancaire	157 283 482,75	119 229 481,00
Produits d'exploitation non bancaires	9 450,00	112 738,00
Charges d'exploitation non bancaires	22 200,52	67 352,00
Charges générales d'exploitation	17 578 600,69	16 700 073,00
Charges de personnel	9 343 661,23	8 082 737,00
Impôts et taxes	105 332,72	70 731,00
Charges externes	1 376 040,73	1 756 709,00
Autres charges générales d'exploitation	557 868,79	9 000,00
Dotations aux amortissements et aux provisions des immob corporelles et incorporelles	6 195 697,22	6 780 896,00
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	25 710 217,68	27 197 282,00
Dotations aux provisions aux créances et engagements par signature en souffrance	25 710 217,68	27 081 208,00
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00
Autres dotations aux provisions		116 074,00
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	50 901 925,82	23 149 116,00
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	50 692 908,95	23 149 116,00
Récupération sur créances amorties	0,00	0,00
Autres reprises de provisions	209 016,87	0,00
Résultat courant	164 883 839,68	98 526 628,00
Produits non courants	46 296,83	283 610,00
Charges non courantes	218 666,60	230 228,00
Résultat avant impôt	164 711 469,91	98 580 010,00
Impôt sur les résultats	65 225 742,08	39 037 684,00
Résultat net de l'exercice	99 485 727,83	59 542 326,00

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS INTERMEDIAIRES JUN 2001-2002

LIBELLE	Juin 2002	Juin 2001
Intérêts et produits assimilés	309 934 850,99	289 958 151,00
Intérêts et charges assimilés	152 544 805,37	170 728 234,00
Marge d'intérêt	157 390 045,62	119 229 917,00
Produits sur immobilisations en crédit bail et en location	0,00	0,00

Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	0,00	0,00
Résultat des opérations de crédit bail et de location	0,00	0,00
Commissions perçues	0,00	0,00
Commissions servies	106 562,87	436,00
Marge sur commissions	(106 562,87)	(436,00)
Résultat des opérations sur titres de transaction	0,00	0,00
Résultat des opérations sur titres de placement	0,00	0,00
Résultat des opérations de change	0,00	0,00
Résultat des opérations sur produits dérivés	0,00	0,00
Résultat des opérations de marché	0,00	0,00
Divers autres produits bancaires	0,00	0,00
Diverses autres charges bancaires	0,00	0,00
Produit net bancaire	157 283 482,75	119 229 481,00
Résultat des opérations sur immobilisations financières	0,00	0,00
Autres produits d'exploitation non bancaires	9 450,00	112 738,00
Autres charges d'exploitation non bancaires	22 200,52	67 352,00
Charges générales d'exploitation	17 578 600,69	16 700 072,00
Résultat brut d'exploitation	139 692 131,54	102 574 795,00
Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	24 982 691,27	(3 932 093,00)
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	209 016,87	(116 074,00)
Résultat courant	164 883 839,68	98 526 628,00
Résultat non courant	(172 369,77)	53 382,00
Impôt sur les résultats	65 225 742,08	39 037 684,00
Résultat net de l'exercice	99 485 727,83	59 542 326,00

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT JUIN 2002-2001

LIBELLE	Juin 2002	Juin 2001
Résultat net de l'exercice	99 485 727,83	59 542 326,00
Dotations aux amorti et aux provisions des immobilisations incorpor et corporelles	6 195 697,22	6 780 896,00
Dotations aux provisions pour dépréciation	0,00	0,00

des immobilisations financières		
Dotations aux provisions pour risques généraux	0,00	0,00
Dotations aux provisions réglementées	0,00	0,00
Dotations non courantes	0,00	0,00
Reprises de provisions	0,00	0,00
Plus values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
Moins values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	0,00
plus value de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00
Moins value de cession sur immobilisations financières	0,00	0,00
Reprises de subvention d'investissement reçues	0,00	0,00
Capacité d'autofinancement	105 681 425,05	66 323 222,00
Bénéfices distribués	0,00	0,00
Autofinancement	105 681 425,05	66 323 222,00

TAUX DE REFERENCE TAM.BTN52W PRINCIPES, CONVENTIONS ET MODE DE CALCUL

TAM.BTN52W : Taux Annuel Moyen sur Bons du Trésor à 52 Semaines (Weeks)

Le taux sur BTN 52 Semaines émis par adjudication hebdomadaire représente une base appropriée pour l'élaboration d'une référence de court terme alliant profondeur, fiabilité et relative efficacité. Et ce, compte tenu des éléments suivants :

- Une profondeur offerte par une fréquence hebdomadaire des émissions de BTN 52 semaines par voie d'adjudications présentant de moins en moins de rejet;

- Une taille suffisante de l'encours de BTN 52 Semaines émis sur le marché primaire. De plus, des échanges d'un volume significatif s'effectuent sur le marché secondaire et portent sur des titres à maturités résiduelles proches d'1 an ;
- Les conditions de taux de l'offre et de la demande présentent des variations fortement corrélées, de près de **0,77**, à celles du taux TMPJJ référence actuelle du marché monétaire interbancaire ;
- Une volatilité restreinte de **1,01%** annuellement contre **2,84%** pour le taux interbancaire au jour le jour TMPJJ ;
- Une fiabilité suffisante résultant d'arbitrages opérés par les investisseurs institutionnels par comparaison aux autres instruments offerts sur le marché qu'ils soient négociables ou non. Cette fiabilité est renforcée par l'impact qu'a le taux BTN 52 semaines sur le coût de l'endettement du Trésor ;
- Une croissance potentielle des émissions et de la demande dans le futur compte tenu des niveaux actuels de taux, favorisant une concentration de la demande sur les maturités courtes principalement celle de 52 Semaines ;
- Une sécurité offerte par l'existence d'une information publique à large diffusion (presse, Reuters, Intermédiaires, Bank Al-Maghrib). Par ailleurs, une version de ce taux de référence est retenue depuis quelque temps par les autorités monétaires pour le calcul du taux minimum de rémunération des Comptes sur carnets offerts par les banques ;

Compte tenu de ce qui précède, le **TAM.BTN52W** présente de meilleures perspectives à même de constituer un taux de référence du marché monétaire de court terme. Cette référence pourrait être utilisée pour l'indexation d'actifs financiers divers tels que : des Bons du Trésor moyen terme négociables, TCN ou obligations moyen et long terme, crédits bancaires moyen et long terme aux entreprises, crédits immobiliers long terme aux particuliers,

Taux de Référence TAM.BTN52W :

Principe, ajustements et mode de calcul

TAM.BTN52W = Taux Annuel Moyen sur Bons du Trésor à 52 Semaines

TAM.BTN52W = Moyenne simple (non pondérée) des taux annuels (base 360) sur BTN 52 semaines émis lors des adjudications hebdomadaires au cours de l'année écoulée.

- Pour la semaine I du lundi compris (ou le 1^{er} jour ouvrable après) jusqu'au lundi suivant exclu:

$$\text{TAM.BTN52W(I)} = \frac{1}{52} \sum_{j=I-52}^{I-1} t_j \quad (\text{A})$$

Où T_j = Taux simple déduit du prix moyen pondéré tel qu'il ressort de l'adjudication de la semaine j.

En cas d'émission par assimilation sur une ligne déjà émise avant la semaine j, ce taux est ajusté selon la méthode (B) précisée dans la page 5 de la présente annexe.

- En cas d'absence d'adjudication ou rejet complet des soumissions, le taux applicable à cette semaine est celui relatif à la semaine précédente (ou le dernier retenu). Le **TAM.BTN52W** étant une moyenne annuelle, cette convention (dernier retenu) aboutit au même résultat que la méthode (prochain retenu) plus adéquate financièrement. En effet et s'il y a rejet, le prochain taux retenu est celui qui estime de plus près le taux au cours de la semaine concernée. Toutefois, cette convention ne peut être retenue puisqu'elle entraîne un retard dans le calcul de la référence ; la connaissance du prochain taux retenu est nécessaire à l'actualisation de la référence.
- Périodicité des relevés des taux : hebdomadaire, chaque mardi ou le jour de publication des résultats de l'adjudication.
- En cas d'adjudication de deux ou plusieurs lignes 52 semaines lors de la même séance, le taux de base retenu pour le calcul de la référence **TAM.BTN52W** est égal à la moyenne pondérée par les montants retenus, respectivement pour chacune des lignes émises, des taux ajustés (base 360) extraits des prix moyens pondérés de chaque ligne.
- Calcul et diffusion hebdomadaire.

Méthode d'ajustement en cas d'émission par assimilation.

Depuis plusieurs années, le Trésor pratique le mode d'émission par assimilation sur des lignes existantes. De ce fait, l'adjudication de Bons 52 semaine porte sur des lignes ne disposant pas toujours d'une durée exacte de 364 jours.

Depuis janvier 1999, ces émissions par assimilation se sont réalisées sur des lignes présentant un écart moyen de 17 jours, un écart type de 20 et dont plus de

76% ont porté sur des lignes "vieilles" de moins de 28 jours par rapport à la maturité exacte de 52 semaines (364 jours).

Sur les plans statistique et actuariel, un ajustement par interpolation linéaire selon la durée présente des biais insignifiants. Compte tenu du caractère zéro-coupon des maturités court terme, l'interpolation linéaire donne des résultats similaires à celle d'une interpolation fonction du risque. Ce comparatif cesse d'être vrai pour des maturités plus longues

Etant donné que l'interpolation nécessite deux points d'"attache", la maturité 6 mois s'impose. Toutefois, son marché primaire n'offre pas des conditions suffisantes de représentativité (absence durable d'adjudication, taux trop décalés par rapport au taux 52 semaines et aux conditions de prix sur le marché monétaire, ...).

Afin d'éviter une dépendance et des risques de décalage, une méthode de redressement, testée statistiquement, a été retenue. Elle est basée sur l'utilisation d'un écart (pente), estimé historiquement depuis 1999, entre le taux de la maturité exacte 52 semaines et le taux 6 mois tel qu'il ressort des adjudications où des offres ont été retenues. **Cet écart estimé est de 33 point de base de taux annuel.**

De ce fait, la méthode de redressement retenue s'écrit comme suit :

$$\text{Taux BTN52W ajusté} = \text{Taux moyen pondéré relatif à la ligne 52Semaines assimilée} + [(0,33\%/182) * ((364 + \text{date.Règlement}) - \text{date.Echéance Ligne assimilée})] \quad (B)$$

Testé statistiquement depuis janvier 1999, par comparaison à une méthode d'ajustement ordinaire entre les derniers taux 52 semaines et 6 mois retenus, cette méthode semble robuste et présente un biais d'estimation du taux de référence **TAM.BTN52W de 3/10 point de base.**

Enfin, pour les adjudications de Bons du Trésor 52 semaines qui se réalisent sur des lignes ayant une maturité supérieure à 364 jours (365 ou 366 pour des mardi fériés ou une années bissextile), aucun ajustement sur le taux n'est opéré. La maturité est assimilée à une durée exacte de 52 semaines (364 jours).

Le relevé du Taux sur BTN 52 semaines, les ajustements nécessaires ainsi que le calcul de la référence TAM.BTN52W se feront à l'annonce des résultats des adjudications par le trésor et leur communication par Bank Al-Maghrib. Habituellement, cela s'effectue le mardi après-midi ou le mercredi de la semaine S.

La référence ainsi calculée sera applicable au cours de la semaine S+1 allant du lundi au vendredi calendaires suivants, et portera sur la date de règlement correspondante.

Tous les taux relevés ou ajustés ainsi que la référence **TAM.BTN52W** sont arrondis et présentés à deux chiffres après la virgule.

Exemple de calcul :

Lors de l'adjudication du mardi 18 février 2003 et règlement le 24 février 2003, émission par assimilation sur la ligne Echéance 09 février 2004.

Date.Echéance maturité pleine = 24 février 2003 + 364 jours = 23 février 2004

Ecart de durée = date.Echéance Maturité pleine – date.Echéance Ligne assimilée

Egal à : 23 février 2004 - 09 février 2004 = 14 jours

Taux correspondant au prix moyen pondéré des offres retenues :4,03%

Taux ajusté = 4,03% + [(0,33% / 182) * (364 - 350)] = 4,06%

Calcul et diffusion :

MEDIAFINANCE assure le calcul et la diffusion de l'indice **TAM.BTN52W** chaque semaine à la date de disponibilité des résultats de l'adjudication de BTN 52 semaines effectuée chaque semaine par le Trésor. Les résultats de calcul sont communiquées par les voies suivantes :

- **Lettre de marché hebdomadaire** : éditée par **MEDIAFINANCE** et disponible au plus tard chaque mercredi de la semaine.
- **Reuters** : sur la page de cotation **MEDIAFIN**
- **Internet** : Site **MEDIAFINANCE** : **www.mediafinance.co.ma**
- **Disponible sur demande** : transmission par téléphone ou par fax.

